



## Le parler canadien et le français universel

Jacques Rousseau, M.S.R.C.

Numéro 34, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079657ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079657ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rousseau, J. (1969). Le parler canadien et le français universel. *Les Cahiers des Dix*, (34), 181–237. <https://doi.org/10.7202/1079657ar>

# Le parler canadien et le français universel

par JACQUES ROUSSEAU, m.s.r.c.

A l'usage, une langue vivante évolue, lentement, imperceptiblement. Dans le creuset des Gaules, le latin des Celtes et des Germains se transforma peu à peu en une langue vernaculaire, le français, longtemps boudé par des érudits enseignant et écrivant la langue de Cicéron. Lorsque le dialecte acquit droit de cité, la parlure de l'Île de France, site du pouvoir, servit tout naturellement de modèle. La capitale eût-elle été Lyon ou Toulouse que le parler de France serait tout autre aujourd'hui. Beaucoup plus tard, des écrivains de talent entreprirent de définir les normes du bon langage; mais leur horizon restreignait leur champ d'action; agents de la centralisation, ils négligèrent l'apport de la Province et enseignèrent *ex cathedra* aux francophones étrangers comment ils devaient nommer les spécialités de leur cru.

Attitude paternaliste, qui priva la langue de vocables savoureux et irremplaçables, et l'empêcha aussi de s'adapter adéquatement au progrès. Comme la langue officielle délaissait les régionalismes et perdait en même temps sa souplesse évolutive, par suite de la rigueur de certains de ses cerbères, l'anglais y pratiqua de sérieuses brèches. Ainsi figée, elle voyait diminuer son aptitude à créer des verbes, sauf dans le peuple, et pour parer à l'indigence du vocabulaire, les intellectuels abdiquent maintenant devant l'anglais. L'anglais dira-t-on, emprunta beaucoup au français jadis! Mais, c'était à une époque où il n'était qu'un vassal du français. La situation devient alarmante. Il ne suffit pas d'aimer la langue française pour la sauver: pour cela on devrait même la délivrer de

certains maladroits. Tous les états membres de la francophonie, la France comme les autres pays, doivent adopter une attitude réaliste, équitable envers tous les partenaires, autrement l'enjeu est perdu d'avance et d'autant plus que la baisse démographique des pays foncièrement francophones s'accroît.

Aujourd'hui, le français n'est plus le patrimoine exclusif de la France, mais également la langue de pays nombreux et peuplés. Aussi, fallut-il envisager une solution nouvelle, le *français universel*. Par essence, ce doit être une langue ouverte collectivement par toute la communauté francophone, non par une métropole qui la défend comme une chasse gardée et pour qui le reste du monde est une vaste colonie.

Bien entendu, la langue française, telle qu'elle est reconnue jusqu'ici, garde une place d'honneur dans la francophonie, mais chaque fois que des secteurs de ce monde possèdent des solutions pour leurs propres problèmes, et peut-être à l'occasion pour la métropole, pourquoi ne leur appartiendrait-il pas de les fournir ? L'esprit paternaliste et un peu simpliste qui sévit actuellement est tellement enraciné qu'il m'est arrivé d'entendre d'un linguiste cette remarque : « Les gens de Québec ont tort de se nommer *Québécois*, c'est *Québécois* qu'il leur aurait fallu dire ! » Malheureusement, c'est l'autre forme qu'ils ont spontanément créée et la solution leur appartenait. Pour ma part, je ne me croirais pas autorisé à décider que le prince de Broglie dût prononcer son nom, suivant les règles de la phonétique française, *b-r-o-g-l-i*.

Un conseil international de la langue française, créé depuis peu, groupe maintenant les pays de la francophonie, mais malheureusement certains voudraient en faire un office dictatorial d'un seul pays. Des Canadiens français en place, comprenant bien mal leur tâche, ayant voix fort éteinte au chapitre, en sont même rendus à préconiser le « français universel... de Paris ! » Décidément, le sens de l'humour se meurt.

Pour éviter toute équivoque, car je crains qu'on donne à mes propos un sens péjoratif, je tiens à affirmer mon attachement indéfectif-

ble à la France, et je crois l'avoir prouvée. L'amour, cependant, n'exige pas nécessairement l'abolition du sens critique. J'ai passé dans ce pays quelques-unes de mes plus belles années, à titre de fonctionnaire de l'éducation nationale, professeur à la Sorbonne, et j'y serais toujours si je n'avais pas répondu, d'ailleurs avec hésitation, à une invitation pressante du Canada. Qu'on le veuille ou non, la France demeurera le principal phare de la francophonie, et son prestige, plus que des règlements d'exception, assurera cette place.

Tous les linguistes, — les non francophones inclus, — l'admettront, la situation est particulièrement grave. Pour qu'elle change, la communauté de langue française doit devenir une réalité et elle le deviendra seulement si tous les intéressés ont voix au chapitre. Une métropole politique et économique se conçoit dans un pays aux frontières gardées ; mais une communauté liée uniquement par la langue ne peut survivre qu'en l'absence du droit de véto d'une métropole. Mieux vaudrait autrement renoncer à un projet irrémédiablement voué à l'échec. L'anglophonie a réglé différemment ses problèmes. L'*états unien* n'était pas une langue ni même un dialecte, mais un ensemble de parlars régionaux, différant assez peu du *King's English*. On en fit cependant une langue autonome, maintenant reconnue, pour esquiver l'ancienne morgue britannique.

En faisant appel aux partenaires étrangers pour les cadres d'un Office du français universel, il faudrait éviter un écueil, dont ont souffert dans le passé les relations canadiennes. La cause de la France, à l'étranger, sera toujours mieux défendue par ceux qui gardent leur sens critique et ne cherchent pas une force dans un rôle de thuriféraire.

### LES NORMES DU FRANÇAIS UNIVERSEL

La langue parlée et écrite, par les usagers du français, peut se ramener à trois points particuliers.

La *grammaire* sous tous ses aspects. Pour cela, il est normal qu'on s'en remette habituellement à la pratique suivie en France, mais en éliminant cependant les expressions fautives, mal traduites de l'anglais, qui y ont cours, comme « fait main » et « émission cou-

leur de la TV », qui choquent l'oreille d'un Canadien soucieux de correction.

La *phonétique* pose des problèmes plus complexes. Sans doute, faut-il éliminer les phonèmes inélégants, tendre vers une prononciation relativement uniforme, mais l'objectif d'un accent identique reste illusoire et ridicule souvent. On n'a pas cette rigueur, en France, où les intellectuels, originaires de la province, gardent très souvent une couleur régionale. A la Sorbonne, j'ai constaté que personne ne reprochait au recteur son accent du sud-est. Suggérons des normes, mais ne soyons pas plus royalistes que le roi. Le régionalisme phonétique n'est pas dépourvu de charme.

Le *vocabulaire* restera la principale préoccupation d'un Comité du français universel. Dans le choix des vocables, tous ceux qui désignent des particularités d'un secteur de la francophonie devraient être admis d'emblée sur recommandation des intéressés. L'Académie française n'exerce pas de droits souverains. Le jugement de ce docte corps n'est qu'un avis, éminemment respectable, mais plutôt accessoire dans le champ du français universel. Pour éviter le chaos, la fantaisie échevelée et le désordre, il faut néanmoins une entente au sujet des critères d'admission des mots, de véritables principes de base qui assureront effectivement la vie ou la survie de la langue. J'en reconnais six, sans lesquels il sera difficile d'arriver à une solution valable et viable.

*PREMIER PRINCIPE.* On ne doit pas éliminer d'un dictionnaire du français universel un mot tombé en désuétude en France, tant qu'il est encore en usage dans un pays de la francophonie. Ce qui est archaïque ou périmé à un endroit ne l'est pas nécessairement partout. Parce qu'un pays est motorisé doit-on rayer les noms des animaux de trait ? Ex : le mot *serrer*, dans le sens de « *ranger* », général au Canada français, très souvent incompris des Parisiens, reste vivant dans des provinces de France, où je l'ai entendu. On ne saurait le déconseiller. L'évolution sémantique varie avec les régions. Ainsi, les mots *claques* et *vadrouille*. Anciennes chaussures de toile, les claques en France protégeaient contre la boue. Au Canada, aujourd'hui, celles de caoutchouc sont indispensables en au-

tomne et hiver. Que la toile soit enduite de caoutchouc ne change rien au problème linguistique. Un mot traduit une pensée, — ici une fonction, — plutôt que le matériel dont on fait un objet. *Vadrouille* désignait d'abord un torchon attaché au bout d'un bâton, servant notamment à laver le pont des navires. A la maison autrefois, on se mettait péniblement à quatre pattes pour nettoyer le parquet avec un chiffon. Depuis, le luxe anglo-américain a introduit dans le Québec une vadrouille perfectionnée, en anglais *mop*. A ce dernier mot, d'abord général chez nous, s'est substitué lentement *vadrouille*. Certains voudraient le remplacer par *serpillière*, ne désignant autrefois en France (voir Littré) rien qui ressemble à l'appareil. On doit accepter aussi bien *vadrouille* dans le sens canadien, et le fait que le mot ait aussi un sens figuré ne change rien à la question. Tenter d'imposer un nom nouveau risque de renforcer l'anglicisme *mop*, qui n'est pas totalement disparu. Après tout, diront-ils, si les Parisiens ont le droit à *docker*, *catch*, *footing*, *dancing*, *water*, *full-fashioned* (à combien d'acrobaties phonétiques des plus périlleuses ai-je assisté !) pourquoi n'aurions-nous pas droit, nous aussi, à nos anglicismes, qui ont au moins le mérite de maintenir le sens anglais et de favoriser une certaine compréhension.

*DEUXIEME PRINCIPE*, corollaire du précédent. Un mot qui a changé d'acception en France doit néanmoins figurer au Glossaire du Français universel, avec le sens d'origine en première position, s'il est demeuré vivace dans un pays francophone. Ex. *Peinturer*. Le premier sens, consigné dans Littré, et toujours général au Canada, est celui « d'enduire de peinture ». Le second, familier, serait celui de « barbouiller en tentant de faire oeuvre d'artiste ». Par contre, la première définition de *peindre* serait « faire oeuvre d'artiste au moyen de peinture », — car l'art moderne ne nous permet plus de garder la phraséologie des anciens dictionnaires. La seconde serait celle acquise en France pour remplacer l'ancien verbe *peinturer*. — Autre exemple, le mot *canot*, d'abord employé au Canada pour désigner une embarcation d'origine amérindienne, est toujours d'usage général, dans ce pays. *Canoé*, fréquent en France, demeure néanmoins un synonyme né de l'anglomanie. Le sens canadien, l'original, ne peut être banni du Dictionnaire. Par contre, l'accep-

tion plus récente de *canot*, en France ne peut figurer qu'en deuxième position. Si l'on décidait de supprimer un mot, ce qui n'est pas nécessaire, c'est évidemment *canoé* qu'il faudrait abandonner, car *canot*, dans le sens canadien, a priorité.

**TROISIEME PRINCIPE.** Toute langue admet des mots entièrement ou partiellement synonymes. Ex. *Canoé*, en France, synonyme de *canot*, dans le sens original. — *Pinière* et *pinède*, admis l'un et l'autre, désignent la même chose dans des régions différentes de France. — Des mots de fantaisie, créés dans la mère-patrie, ne sont pas pour l'exportation. Certes, nous devons condamner l'usage trop général du mot *affaire* au Canada, mais si c'est pour le remplacer par *truc* ou *machin*, « ça ne vaut pas la peine, assurément, de changer de gouvernement ».

**QUATRIEME PRINCIPE.** Tout mot désignant dans un pays de langue française une « spécialité » de ce pays doit figurer dans le Dictionnaire du français universel et les membres du comité doivent avoir le bon goût de laisser les intéressés régler leurs problèmes. C'est le cas de *canot*. Le nom de plantes et animaux indigènes, inexistantes en France, les facteurs et traits météorologiques, climatiques, géographiques et ethnographiques locaux sont du ressort des pays impliqués. Ainsi, *poudrerie*, qui désigne au Canada un phénomène fréquent, nommé *blizzard* par les écrivains français qui le connaissaient par ouï-dire habituellement. Cet anglicisme plaît en France, mais il déplaît au Canada à ceux qui ont le souci de protéger la langue contre les emprunts inutiles. Il serait vain d'essayer de nous convaincre de la lointaine origine française de *blizzard* sur la foi d'une mention d'un voyageur vieille d'un siècle. Elle prouve peut-être simplement que le phénomène de l'anglicisme remonte loin. La question reste ouverte cependant. Quelle que soit l'origine du mot, il n'y a aucune objection à ce qu'on l'utilise en France, mais à condition de ne pas bannir l'usage de *poudrerie*, d'assonance bien française, et qui a ses lettres de noblesse. Les deux mots, comme *pinède* et *pinière*, peuvent figurer dans le Dictionnaire.

**CINQUIEME PRINCIPE.** Le français ne doit jamais se scléroser dans un secteur de la francophonie. Cela se produirait si l'on

s'objectait à toute évolution linguistique locale. Dans les pays exposés aux infiltrations étrangères, — celle de l'anglais présentement, — cette attitude favoriserait la déchéance de la langue française. Quand des mots naissent simultanément dans des pays différents, pour la même entité, la priorité du terme de France ne s'impose aucunement, surtout quand il est le résultat de facteurs historiques locaux, incompréhensibles à l'étranger. Ainsi, quand le fisc s'intéressa à l'industrie de l'automobile en France, le service de minéralogie fut chargé de l'immatriculation de chaque voiture, attestant ainsi le paiement initial de l'impôt. De là est née la *plaque minéralogique*. Phénomène sémantique qui deviendrait insolite dans l'exportation, et que devraient comprendre certains journalistes étrangers établis chez nous, qui, se croyant dans leur pays d'origine, s'entêtent à le répéter dans leurs articles. Le Canadien français dit simplement *plaque d'automobile* ou *licence*, par suite d'un phénomène sémantique aussi défendable. Evidemment, *licence* doit être rejeté, parce que le sens ici s'éloigne trop des acceptions françaises et ne peut que prêter à confusion. C'est un des nombreux mots à pourchasser qui restent du domaine des correcteurs de langage. A défaut de mieux, peut-être faudrait-il se contenter de *plaque d'automobile* ; sûrement plus précis et moins artificiel pour nous que l'appellation de France.

*SIXIEME PRINCIPE.* Des anglicismes comme *wharf, ticket, stoppage, job, snowboot, dancing, docker, stop, square, slip, water, speaker, lift, footing, camping, catch, palace, pull-over, puzzle, trademark, gaz-oil, fuel oil, five o'clock, building, script girl, meeting, pattern, week-end, full-fashioned*, tolérables peut-être, — qu'en pense Etiemble? — en France où les yeux se tournent volontiers vers les Etats-Unis, sont inadmissibles dans un pays à la fois anglais et français comme le Canada, et où existent des vocables bien français pour les remplacer. Pourquoi ces termes sont-ils défendus avec tant d'acharnement par certains puristes? Est-ce pour la simple raison que les Français en écorchent la prononciation? Ces mots ne peuvent pénétrer chez nous, parce que les Canadien français, à cause de leur connaissance de la langue seconde, les prononceront fatalement à l'anglaise sous peine de ridicule. Toute tentative de les dire



à la française paraîtra loufoque. *Pullover* et *pull* (pron. « *pulle* » ou « *poule* ») peuvent paraître français en France, mais les rares qui utilisent le mot au Canada le prononcent à l'anglaise. De même *speaker*, aucunement préférable au canadianisme *annonceur*, qui décrit si bien la fonction. De plus, pour ajouter à la confusion, les anglicismes en France ont souvent une acception autre qu'en anglais. Le même décalage s'est produit avec d'autres mots étrangers : *rosse* désigne en France une picouille, alors que l'allemand *Ross* est le nom d'un cheval de course ou de bataille. Pour le britannique le *smoking* est un gilet d'intérieur et non le *dinner jacket*, aux Etats-Unis *tuxedo*. Comment ceux qui connaissent l'anglais peuvent-ils se résoudre à nommer ce dernier *smoking* ? Aussi adoptent-ils plutôt le terme américain. Un missionnaire français de mes amis, de passage à Montréal, désirant s'acheter des *slips* se vit indiquer le rayon de la lingerie féminine, où on lui offrit des jupons multicolores, conformes au mot anglais. *Footing*, en Angleterre comme aux Etats-Unis (nommés souvent les U.S.A. en France) n'a rien de commun avec la marche sportive : c'est la base d'une fondation de béton. *Scotch*, en France, désigne le ruban de plastique que le fabricant nomma *scotch tape* : au Canada, comme chez les anglophones, le *scotch* est le whisky écossais. En anglais, *catch* signifie « saisir » et, au baseball, « recevoir la balle » ; par contre, « lutte » se dit *wrestling*. Pourquoi soutenir mordicus que le *catch* désigne un tout autre sport ? C'est l'un des nombreux types de lutte, variant avec les pays et les époques. Il suffit d'y ajouter un qualificatif ou de créer un mot bien français, comme on le fit jadis avec *savate*. Le *starter* de l'automobile, conformément à l'étymologie, désigne le démarreur chez les Anglo-saxons ; en France on le transpose à une autre manette. D'ailleurs, la correction du langage n'est plus qu'un vain mot, si l'on doit remplacer chez nous *cireuse* à *plancher* par *o'cedar*, *poudre* à *pâte* par *baking powder* et *chèque de voyageur* par *traveller* (prononcés « bakin podère et travelère ») — que nous devons nous résoudre à employer dans les magasins de Paris où l'équivalent français est habituellement incompris. — On écoute avec ironie ou indignation les Canadiens parler de *débardeur*, *carré*, *stationnement* et *arrêt* au lieu de *docker*,

*square, parking* et *stop*, qui n'embellissent sûrement pas le parler de France. *Char*, pour automobile, vaut sûrement *car*, employé en France pour les autobus à long itinéraire. Ne devrait-on pas plutôt féliciter, admirer les Canadiens pour leur constance obstinée à vouloir conserver au français une allure française et, en même temps, tempérer le dédain et le sarcasme à leur endroit. Les annonceurs de TV, les traducteurs professionnels, les correcteurs de langage qui préconisent l'adoption des anglicismes de la mère-patrie contribuent à ruiner la position culturelle de la France en Amérique et se révèlent plus des « francisçons » que des Français. Six millions de Canadiens français sont noyés dans un océan de deux cents millions d'anglophones. Chaque anglicisme introduit chez nous, — et forcément dans son acception et sa prononciation d'origine, — constitue une perte de terrain, un apport à la construction d'un édifice monolithique en Amérique.

#### LA CONTRIBUTION CANADIENNE AU FRANÇAIS UNIVERSEL

Qu'elle soit généreuse, cela ne fait aucun doute lorsque l'on parcourt le *Glossaire du parler français au Canada* (1930). Tous les mots, certes, ne méritent pas d'être retenus, mais ils sont nombreux et leur sélection doit être confiée à des spécialistes qualifiés et non à la fantaisie ni à l'improvisation de puristes. Au souci de la correction linguistique doit s'ajouter celui de la précision qui suppose la connaissance du domaine en cause. La correction linguistique n'existe pas dans l'absolu c'est un outil au service de l'idée.

La liste qui suit ne prétend aucunement être exhaustive. Elle souligne quelques éléments importants et rassemble des exemples, cite des synonymes valables et suggère des vocables dignes de figurer au Dictionnaire du français universel.

*aboiteau*. Digue de polders, dans le pays acadien, particulièrement la baie de Fundy. Le mot apparaît déjà dans la littérature française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et le sieur de Dièreville (1708) raconte en avoir vus lors de son voyage. Le parler canadien-français se divise en deux rameaux, le canadien proprement

dit et l'acadien. Un dictionnaire du français universel doit faire état de cette double contribution. *Aboiteau* désigne une structure, pour laquelle n'existe aucun autre mot précis. Ceux de l'Acadie protègent toujours contre la vague les cultures plus basses que le niveau de la mer.

*achigan*. Deux espèces de *Micropterus*, un genre de poissons inconnus en France, et habitant les eaux de l'ouest du Québec. Le nom, d'origine algique, se trouve notamment en algonquin. Déjà mentionné par Pierre Boucher (1664) sous la forme *ouchigan*.

*algique* (adjectif et nom). Terme employé pour la première fois dans une publication de Schoolcraft en 1855, introduit en français, notamment par A. Berloin (1908), et fréquemment utilisé depuis dans des travaux anthropologiques pour désigner une famille linguistique, nommée souvent par ailleurs la famille algonquienne (ce qui prête à confusion), en anglais *algonquian* ou *algonkian*. Des ethnologues d'Ottawa ont déjà préconisé le mot *algonkin* qui, malheureusement, ne se distingue pas phonétiquement d'*Algonquin*, nom d'une tribu. La famille comprend au Canada plusieurs tribus, Micmacs, Malécites, Abénaquis, Naskapi, Montagnais, Mistassins, Moskégons, Têtes-de-boule, Algonquins, dans le Québec, Ojibwé de l'Ontario, Cris et Pieds-noirs de la Prairie. Pour désigner la famille, j'ai eu recours successivement à *algonkin*, puis *algonkien*, pour arrêter mon choix finalement sur *algique*, de consonance bien française, et nullement équivoque. Les noms de tribus, au Canada, ont le plus souvent été connus en français avant de passer à l'anglais. Nous aurions donc tort de préférer les plus récents aux originaux. (Voir *cris*).

*amérindien* (substantif et adjectif). Désigne les indigènes d'Amérique, avant la découverte, et leurs descendants, tous mongoliques. Comme *européen*, *asiatique* et *africain*, ce mot a une connotation géographique et historique, mais non biologique. Théoriquement, les Amérindiens pourraient inclure plusieurs races : aussi est-il erroné d'écrire « les Amérindiens (ou Indiens) et les Esquimaux », ces derniers représentant seulement une famille linguistique et une ethnie particulière du monde amérindien. *Amérindien*,

créé à la fin du siècle dernier pour remplacer le terme ambigu *indien*, est venu trop tard pour que la « Société des Américanistes » se nomme plus justement celle des « Amérindianistes ». Aujourd'hui il est très employé dans le Québec ! Peut-être y a-t-il lieu de rappeler ici que le mot *Américain* n'a pas partout la même connotation. Pour le Canadien français et l'Anglo saxon, il désigne, bien à tort, uniquement les habitants des Etats-Unis, quand il devrait s'appliquer à tous ceux de l'Amérique. A l'instar des Mexicains nous devrions nommer nos voisins le *Etats-Uniens*.

*aneth*. Mot bien français, peu employé dans le Québec, mais qu'il importe de mettre en relief. Il désigne l'*Anethum graveolens*, en anglais *dill*. Devant la popularité de ce condiment dans le Québec, qu'on nomma d'abord d'après son nom anglais, des traducteurs qui ignoraient le nom français de la plante, au lieu de chercher à bon escient, ont déniché dans un dictionnaire le nom *fenouil*, mal appliqué dans le cas présent. Et nous aurons ainsi une nouvelle erreur, pour cette plante condimentaire, l'aneth de la Bible. Un autre mets de la gastronomie juive agrmente nos menus, le *smoked meat*, qu'on ne doit pas traduire par *viande fumée*, trop imprécis, mais par *boeuf fumé*. Chez les Juifs orthodoxes ne se posait aucun problème, la « viande fumée » s'identifiant à la poitrine entrelardée de boeuf. De même, au chapitre des traductions, on n'a été guère heureux en rendant *allspice* par *toute-épice*, quand le terme le plus courant est *quatre-épices*. Lorsqu'on substitue un mot français à une appellation anglaise, il faudrait toujours chercher le terme le plus adéquat, non un synonyme choisi au hasard et encore moins une traduction banale.

*annonceur*. A la radio et à la télévision, la personne chargée d'annoncer le programme se nomme en France *speaker* (pron. *spikère*, fém. *spikerine*) et au Canada français, *annonceur*, terme qui décrit mieux la fonction. Tout anglicisme prononcé à la française porte à sourire les bilingues et c'est particulièrement le cas de *spikère*.

*anthropologie*. Ce mot a pris au Canada une acception beaucoup plus étendue qu'en France. L'anthropologie dans le sens cana-

dien, — et international d'ailleurs, — comprend notamment les disciplines suivantes : ethnographie et ethnologie, archéologie préhistorique, linguistique des peuples sans écriture, anthropologie physique. On dira donc à l'occasion anthropologie matérielle, sociale, préhistorique, linguistique (ou ethno-linguistique), physique. Vocabulaire à préconiser, car aucun autre terme générique français ne couvre l'ensemble de ces disciplines.

*arachide*. Nom français de la plante et des graines d'*Arachis hypogaea*, nommées populairement en France *cacahuète* (d'origine espagnole) et au Canada, le plus souvent *peanut* (pron. *pinotte*). Pourquoi vouloir introduire *cacahuète* au Canada, au lieu de *peanut*. Après tout, l'un et l'autre sont des noms populaires étrangers venus du pays voisin. Certes, je ne veux pas de *peanut*, qui en réalité se défendrait aussi bien que *grape-fruit*, mais si nous prétendons corriger un anglicisme, donnons-nous le mal de lui substituer le terme français exact. *Arachide*, a toujours eu cours chez nous, quoique dans des milieux restreints, et *cacahuète* reste toujours étranger. Des puristes, mieux intentionnés qu'informés proposent au lieu de *peanut*, *pistache*, le fruit d'une autre plante, le pistachier (*Pistacia vera*), d'une famille végétale n'ayant rien de commun avec l'arachide, et également populaire au Canada français. *Cacahuète* peut figurer au Dictionnaire du parler universel, mais seulement à titre régional. A la définition d'arachide on ajouterait : « nommé populairement *cacahuète* en France ».

*arrêt*. Sur les affiches routières, ou dans la langue courante et de sens obvie. Employé dans notre province, « le Québec, région qui se croit obligée de traduire *stop* par « arrêt », comme si *stop* n'était pas français » s'exclamait un commentateur de la télévision française. *Arrêt*, peut-être lui aussi, est français et sans avoir besoin de lettres de naturalisation. Qu'on n'invoque pas la nécessité d'un mot international pour faciliter la circulation routière. Aujourd'hui, les affiches de signalisation ne portent qu'un symbole auquel le chauffeur attribue le mot de sa langue.

*ascenseur*. Mot bien français auquel les Français ont substitué *lift*, ce dernier inacceptable dans un pays bilingue comme le Canada.

*atoca*. Désignant deux espèces d'airelles à fruits rouges, dont l'une, rare dans l'Europe francophone, s'y nomme parfois *canneberge*, dérivant, croit-on, de l'anglais *cranberry*. Cette baie est presque aussi connue au Canada (sous le nom *d'atoca*) que la framboise en France. Le *Vaccinium Oxycoccos*, à petit fruit, croît en Europe et au Canada, et le *Vaccinium macrocarpon*, à fruit plus gros, inconnu en Europe, est l'espèce ordinaire du commerce canadien ou états-unien. *Atoca* est l'un des rares apports hurons au parler canadien, les autres amérindianismes étant surtout d'origine algique. Déjà, en 1632, Sagard le mentionne sous la forme *toca*. S'agit-il d'une erreur de transcription? Quoi qu'il en soit, un manuscrit de 1705 porte déjà *atoca*. Le Dictionnaire doit inclure ce mot, sans supprimer toutefois *canneberge*, malgré son utilisation restreinte. La graphie *atocas* avec un *s* ne se défend pas phonétiquement ni étymologiquement et provient uniquement du fait que le nom de cette baie s'emploie surtout au pluriel. La présente étude inclut quelques noms seulement de plantes canadiennes. Vu l'endémisme des flores, des deux côtés de l'Atlantique, les noms de beaucoup d'autres espèces, non indiqués ici, devront pourtant figurer au Dictionnaire.

*aviron*. Comme *rame* et *pagaie*, le mot a été soumis selon les lieux à des fortunes sémantiques variées. D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, on utilise les *avirons* sur les rivières et les *rames* sur mer, tandis que la *pagaie*, par contre, est l'appareil spatulé permettant « aux Siamois et aux Indiens du Chili de faire avancer leurs bales ». Pour Littré, la *pagaie* est un propulseur vertical, sans appui, sur les pirogues des Indes orientales, quand *aviron* et *rames* sont plutôt synonymes, l'un (*aviron*) ayant cours chez les marins du nord, et l'autre, chez ceux du Languedoc. Tous les exemples du mot *rame* se rapportent aux galères et autres vaisseaux; quant à *aviron*, un passage du « René » de Chateaubriand, en fait un propulseur des canots amérindiens. Ce dernier sens se trouve au Canada, le pays du canot. Chez nous, l'*aviron* est donc le propulseur libre, manipulé presque verticalement par un *avironneur*, qui regarde vers l'avant. Les *rames*, par contre, fixées par paires, ou du moins appuyées des deux côtés de l'embarcation, sont mani-

pulées horizontalement à la surface de l'eau par un *rameur*, qui avance le dos tourné à son objectif. Les différentes acceptions des mots doivent être consignées au Dictionnaire du français universel, sans espérer une solution uniforme dans toute la francophonie. *Aviron*, tel qu'employé au Canada, a ses lettres de noblesse. La relation de LeJeune le cite en 1636, ainsi que le livre de compte de La Richardie et Potier, missionnaires des Hurons de Détroit en 1747. Potier est aussi le premier linguiste étudiant le parler canadien-français. La *Relation par lettres* (1709-10) cite *aviron* et *avironner* et également comme synonyme de ce dernier, *nager*, que nos forestiers utilisent encore à l'occasion.

*babiche*. D'origine algique, et désignant les fines lanières de cuir tannées à l'indienne. *Lanière* et *lacet* ne peuvent remplacer adéquatement ce mot, introduit dans le français du Québec. (Déjà dans Lescarbot 1617, *ababich*, nom micmac). Une bonne dizaine de noms amérindiens (sans compter ceux des animaux, plantes, lieux géographiques et peuplades) pourraient enrichir un Dictionnaire du Français universel, d'autant plus qu'ils font déjà partie de la langue régionale. L'écrivain y trouverait une source d'intérêt et d'enrichissement.

*banc de neige*. Au Canada français, désigne la *congère*, de France. Ce dernier y est infiniment moins connu que *banc de neige* chez nous. Cité à titre d'exemple des termes du froid. Un autre travail plus élaboré sur le sujet doit paraître ailleurs.

*bête puante* ou *mouffette*. Désigne l'animal d'Amérique qui porte en France, chez ceux qui le connaissent de réputation seulement, le nom anglais de *skunk*. *Bête puante* se trouve déjà chez Pierre Boucher (1664).

*blé d'Inde*. Nom généralement employé au Canada français pour *maïs*, que nos gens connaissent pourtant. La culture de cette importante graminée remonte chez nous au début de la colonie française. *Blé d'Inde* s'employait alors en France également, mais le terme a subsisté au Canada seulement, tandis que *maïs*, originaire des Caraïbes, pénétrait timidement en France. Sauf la variété fourragère, la plante n'y est guère un élément commun des

cultures. *Blé d'Inde* et *maïs* doivent figurer l'un et l'autre dans le Dictionnaire.

*bluet* et également *bleuet*. Fruit des *Vaccinium* à fruits bleus d'Amérique, espèces différant de la *myrtille* d'Europe. Ce serait une source de confusion que de transposer le nom très précis d'une espèce européenne aux autres du Canada. Nommer *airelle* les *bluets* du Canada serait plus erroné encore, car ce nom générique s'applique à tous les *Vaccinium* : *bluet*, *myrtilles*, *canneberges* et *atocas*. Parmi les mentions anciennes de *bluet*, signalons celles d'une Relation de LeJeune (1639), Pierre Boucher (1664) et la *Relation par Lettres* (1709-10). Des puristes pourchassent *bluet*, parce que c'est aussi celui de la centaurée en France. C'est très mal connaître le problème, le même phytonyme, selon les endroits, s'applique fréquemment à des espèces différentes. Ainsi, *corn*, désigne le maïs aux Etats-Unis et le blé en Angleterre. D'après Henri Pourrat, *bluet* s'emploie fréquemment pour la myrtille en Auvergne. Qui veut de la précision scientifique recourra aux noms officiels français, souvent moins intéressants que les vernaculaires, ou mieux à la terminologie latine. Celle-ci s'impose, au moins entre parenthèse, dans les travaux de recherches. Tous les noms de plantes et animaux que nous sommes désireux de retrouver dans un Dictionnaire du français universel sont des termes populaires. Les noms scientifiques, eux, sont formés suivant les prescriptions du Code international de la Nomenclature, qui fait loi. Au Canada, croyant rectifier une erreur, on a préconisé erronément le remplacement de *bluet* par *bleuet*, quand la phonétique justifiait le dérivation *bleu-bluet*. Comme les deux s'emploient couramment aujourd'hui, ils devraient figurer au Dictionnaire, mais il serait injustifiable de condamner *bluet*.

*boucane*. Au Canada français, c'est d'abord la fumée produite pour fumer les viandes et poissons. Si le *Dictionnaire de Trévoux*, comme Littré, cite *boucan*, *boucaner*, *boucanier*, et Littré, également *boucanage* et *boucanière*, ils ignorent *boucane*, qui semble un canadianisme et doit s'ajouter aux autres termes du Dictionnaire. La *Relation par Lettres* (1709-10) emploie déjà l'adjectif *boucané* : « des souliers sauvages faits de peau fumée ou pour se



servir du terme du pays boucannée ». Des Canadiens boucanent encore à l'occasion du lard et du jambon et le hareng boucané, ou fumé, reste populaire. *Boucane* et *boucaner* prennent parfois une plus grande extension. Ex. la cheminée boucane, la pipe boucane, la bombe (bouilloire) boucane.

*brun*. La tendance en France est de remplacer *brun* par *marron*, qui ne devrait s'appliquer qu'à une nuance, celle du fruit. J'ai connu des marchands français de la banlieue parisienne qui ignoraient le sens de *brun*. Le fait que les cheveux foncés soient fréquents dans le pays, et qu'on les dise bruns quand ils sont presque noirs, provoque un décalage dans la désignation des diverses teintes. Au Canada, où *brun* conserve son sens original, la tendance des professeurs venus de France est d'insister pour qu'on lui substitue *marron*, ce qui est erroné. Quelle que soit l'évolution du terme en France, le sens original de *brun* doit être conservé en première position dans le Dictionnaire.

*brunante*. Ce substantif semble un canadianisme, mais l'ancien français, d'après Godefroy, connaissait l'adjectif *brunant*, *brunante*. *A la brunante*, dans le Québec, désigne le crépuscule et correspond à l'expression française *entre chien et loup*. Notre pays connaît de longs crépuscules en été.

*cabaner* et *décabaner*. Deux mots d'un emploi général au Canada français chez les explorateurs, prospecteurs et campeurs. *Cabaner*, c'est installer un campement ; *décabaner*, le lever, enlever la tente. Même si des expressions descriptives rendent le même sens, ces mots sont à conserver. Le rejet systématique des verbes nouveaux appauvrit la langue. Il ne suffit pas dans le cas présent que nous ayons aussi les verbes *camper* et *décamper*. Ils diffèrent de *cabaner* et *décabaner* par une aire sémantique différente.

*cafeteria*. Mot autrefois masculin à Montréal, où les cafétérias sont apparus tôt, et devenu féminin seulement depuis qu'il s'en est construit à Paris il y a quelques années. Aux Universités de Montréal et de Québec (Laval) des puristes se sont alors alignés sur l'exception parisienne, choisissant une fois de plus une solution facile, sans étudier les facettes du problème. Le peuple n'a pas suivi.

En français, *cafétéria* était un canadienisme, que j'entends pour ma part depuis cinquante ans. L'adoption du masculin au Canada reposait sur une coutume française qui attribue généralement le masculin aux mots étrangers non modifiés, ceux de la langue latine particulièrement. Ainsi l'on dit à bon droit le *bégonia*, le *bougainvillea*, le *mimosa*. *Camera* est féminin, dira-t-on. Comme *radio*, désignant l'appareil, qui d'abord était masculin, mais le sens féminin l'a emporté quand les mots se sont étendus à la *photographie* et à la *radiophonie*. On devrait dire de même le Champlain Society, le McGill University, d'autant plus que ces mots doivent se prononcer à l'anglaise. Un dictionnaire pourrait donner les deux genres de *cafétéria* et comme pour *auto*, laisser à chacun le libre choix. L'avenir décidera. La langue restera vivante si on ne l'étouffe pas dans un corset rigide. Ceux qui la font ont aussi leur mot à dire.

*Cage* et *cageux*. Mots nés au Canada français, lorsque l'Angleterre, par suite du blocus continental, procéda à l'exploitation des forêts canadiennes, pour remplacer le bois de la Baltique. Dans le partage des tâches, les colons anglais devinrent entrepreneurs et contremaîtres, les Français du Canada, bucherons. Des radeaux de pins, nommés *cages*, conduits par des *cageux*, glissèrent alors sur le Saint-Laurent pour gagner les ports transatlantiques. L'objet et la fonction sont disparus ; mais tout comme *ménéstrel* en France, ces mots gardent une valeur historique et s'imposent de ce fait. Le vocable apparaît déjà sous la forme *caieux* (sans doute pron. *cajeux*) dans la relation de LeJeune (1640), mais comme synonyme de *cage*. *Cageux* s'emploie parfois ainsi dans le parler populaire aujourd'hui.

*campement*. Au lieu de ce mot bien français, d'emploi général au Canada, on a opté en France pour l'anglicisme *camping*. Qu'on n'aille pas prétendre que *campement* implique uniquement des fins militaires. Non seulement un mot peut avoir des acceptions différentes, mais ici nous retrouvons la même fonction, les circonstances seules variant. A côté de *camping*, de structure typiquement anglaise, — il faudra bien se résoudre à garder *campement* dans le sens canadien.

*canadienne*. Ce mot, forgé en France pour désigner un vêtement venu avec l'armée canadienne, n'est pas de notre pays. La présence d'un toponyme dans le nom d'un objet (sauf parfois en cuisine) est très souvent l'indice d'une création étrangère. Au Canada, les *cerises cultivées* se nomment *cerises de France*, parce que ce cerisier fut importé de la mère-patrie dès le régime français. Le mot s'opposait à *cerises à grappes*, désignant une espèce canadienne.

*canot*. Ce canadianisme provoquera des levées de boucliers chez les linguistes qui emploient l'anglicisme *canoé*, et qui veulent l'imposer au Canada. Dans une causerie à la Radio canadienne, monsieur Alain Guillermou nous suppliait d'abandonner *canot* pour *canoé*. Nous aurions cru que le salut de la langue française dépendait de notre réponse. Des éditeurs canadiens à l'inspiration étrangère ont même créé une « collection du canoé », une solution assez loufoque au pays où le *canot* a permis l'expansion française. Etudions le problème avec réalisme.

Le mot, d'origine amérindienne antillaise, pénètre très tôt au Canada et dans la littérature française. Champlain écrit d'abord au pluriel *canots* et *canos* (Des Sauvages, 1603), puis *canau* et *canot* (Voyages, 1613). Lescarbot (1617), Sagard (1632) et Nicolas Denys (1672) écrivent *canot*. Sur 210 mentions dans les *Relations des Jésuites*, entre 1610 à 1791, retracées grâce à l'index de Thwaites et après avoir dépouillé en outre une grande partie des 73 volumes, j'ai relevé 207 fois *canot* et une fois chacun le latin *navicula* et *canoas* et le français *canaux*. *La Relation par lettres* (1709-10) n'emploie pas que je sache d'autre forme que *canot*, sauf pour *l'umiak* esquimau qui devient alors une *chaloupe*.

Dans la littérature française, *canot* a d'abord désigné l'embarcation d'écorce des Américains, nommée *ut* et *shiman*, dans des dialectes algiques de l'est, puis son rejeton de toile. Veut-on quelques exemples? En 1584, Leroy parle de *canoës* indigènes, — sans tréma, et se prononçant donc « cano », non « canoé ». — En 1680, Richelet consigne *canot* dans son *Dictionnaire français*, et dix ans plus tard, Furetière, indifféremment *canoe* (sans tréma) ou *canot*. Le *t*, d'habitude muet dans *canot*, devient sonore dans *canoter*.

« *Canote* » pour l'embarcation, une prononciation canadienne plus rare que « *cano* » se rencontre aussi en Picardie (Glossaire du parler français au Canada). Le *t* semble devoir son origine à un rapprochement de mots de même assonance, comme *fagot-fagoter*. Le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *canoe* (sans tréma, prononcé « *cano* ») renvoie à *canot*, ainsi défini : « Les canots sont de petits vaisseaux dont se servent les Indiens, faits tout d'une pièce d'un tronc d'un arbre creux [.....] Il y a aussi des canots de Sauvages & des Canots d'écorce. Ce sont de petits bateaux faits seulement d'écorce d'arbre, dont se servent les Sauvages de l'Amérique septentrionale. Ceux du Canada les font d'écorce de bouleau. Assez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq personnes. [ . . . ] *Canot* est aussi un petit bateau pour le service d'un grand bâtiment : on s'en sert pour aller d'un vaisseau à l'autre ou d'un vaisseau à terre ».

Dans Littré et Hatzfeld-Darmesteter, *canot* désigne « toute embarcation légère, non pontée, allant à la voile ou à la rame ». Cette définition englobe aussi des embarcations autres que le canot canadien. Par suite d'une évolution divergente dans deux secteurs de la francophonie, *canot* a donc conservé son sens original au Canada; mais le canot canadien faisant défaut en France, le terme servit là-bas pour une embarcation fort différente. Plus tard, quand notre nef, devenue le *canoe*, chez les Anglo-saxons, se retrouva dans les eaux françaises comme article de sport, le mot y gagna un accent aigu très peu cartésien, puisque, outre Manche, *canoe* se prononce *canou*. Dans la même veine, les Américains passeront pour des ignares, s'ils ne reconnaissent pas le nom d'Edgar Poe (prononcé *pô* chez eux) quand par hasard ils entendent un Français parler de *Poé*. La phonétique anglaise a des cheminements imprévus, la logique française aussi. *Canoé*, mot fautif, compte des défenseurs pleins de morgue, mais répugne aux Canadiens français à plus d'un titre. Surtout, ils ne peuvent oublier le fragile *canot* ancestral qui permit l'étonnante pénétration française au cœur du continent américain. Le *canoé*, ridicule chez nous, trouve des défenseurs acharnés; aussi serait-il illusoire, quoique souhaitable, de chercher à le rayer de la langue. Comme certains y tiennent mor-

dicus, laissons nos cousins de France qui le désirent voguer en *canoé* en toute orthodoxie, à la condition que le terme soit simplement considéré comme un synonyme de la première acception de *canot*, car la langue française garde ses droits.

Le mot *canot*, ainsi, comporterait deux définitions : 1° En première place, le sens original français conservé au Canada. Et l'on pourra ajouter : « nommé généralement *canoé* en France ». Car, dans certains milieux bien informés de ce pays, *canot* n'a jamais été détroné, comme j'ai pu m'en rendre compte lorsque je demeurais en France. 2° En deuxième place, le sens acquis en France.

*carcajou*. Nom canadien du mammifère que les hommes de science appellent *glouton* (*Gulo luscus*), en anglais *wolverine*, si populaire chez les auteurs français. Mais Colin Delavaud, l'excellent traducteur de « *Wolverine* », roman de Rutherford Montgomery, échappant à cette fascination, a eu le flair de venir chercher au Canada français le titre approprié « *Carcajou* ». Cette appellation doit être reconnue au même titre que le nom populaire d'un mollusque, *ormeau*, qui figure dans les dictionnaires français, malgré la présence de la savante enseigne *haliotide*. La fourrure du carcajou est particulièrement recherchée pour border le capuchon des parkas, car elle ne s'engivre pas; mais l'importance du carcajou est surtout sensible dans la littérature orale et la mythologie amérindienne. Les premiers colons français, aux prises avec cet animal malfaisant, l'ont d'abord nommé *enfant du diable*. Dièreville (1708) semble le premier auteur à employer *carcajou*, que l'on retrouve par la suite dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1743). Mot d'origine algique, pour ma part j'ai relevé *kwakatchio* chez les Montagnais des Sept-Iles. La lettre *r*, absente des dialectes algiques du Québec, — sauf le tête-de-boule, apparaît néanmoins dans des mots dont on n'a pas su comprendre et relever exactement les phonèmes amérindiens, souvent différents des nôtres. Ainsi, *Oluman shibu* devient la rivière « *Romaine* » et *animouski*, « *Rimouski* ». (Voir aussi Rousseau in Pierre Boucher, 1964).

*caribou*. Nom de deux espèces de rennes d'Amérique. Le pays a connu une « civilisation du caribou » (nord du Québec et

territoires du Nord-ouest) qu'il ne faut pas confondre avec la « civilisation du renne », de nos jours en Laponie et en Sibérie, et dans le sud de la France à l'époque des cavernes. *Caribou*, entré dans la littérature française grâce à Lescarbot (1609), viendrait du micmac *Kalibu* (prononcé *calibou*). Le *Dictionnaire de Trévoux* (1743) le mentionne. (Voir aussi Rousseau in Pierre Boucher, 1964).

*cariole*. Ancienne voiture d'hiver au Canada français. Ce sens très ancien est déjà dans la *Relation par lettres* (1709-10). Voir aussi *Glossaire du parler français au Canada*.

*carré*. Pour *square*, anglicisme inadmissible au Canada français. Le célèbre *Vieux Carré* de la Nouvelle-Orléans correspond à un secteur de la ville et non à une place, mais cela n'enlève pas la validité du sens canadien. Rares sont les mots qui n'ont pas plusieurs acceptions dans le dictionnaire.

*cassonade*. Au Canada français, comme dans le *Dictionnaire de Trévoux* et dans Littré, le terme s'applique à un sucre non raffiné, mais réduit en farine (anglais *brown sugar*). Dans la région parisienne, on tend à le remplacer par *vergeoise*, qui désigne plus justement un « pain de sucre » de type particulier (voir Littré). Il faudra, dans le Dictionnaire, conserver *cassonade*, toujours en usage au Canada, où le produit joue un grand rôle dans la cuisine et la confiserie domestiques.

*cèdre blanc*. Nom canadien du *Thuja occidentalis*, nommé aussi *thuya* en français. Contrairement à une opinion courante, *cèdre* n'est pas réservé exclusivement au *cèdre du Liban*. On ignore encore cette espèce en Europe, que *kédros* existait dans la langue grecque. Suivant les pays, *cèdre* désigne des arbres bien différents. *Cèdre blanc* ne prête à aucune confusion, mais son adoption ne signifie pas le rejet de *thuya*. Un synonyme est toujours bienvenu dans la phrase française, pour l'élégance du style. Déjà Jacques Cartier (relation de 1534) parle de *cèdre* dans le sens de *thuya* et également Pierre Boucher en 1664. On ne peut bannir les noms populaires des plantes : la langue en serait singulièrement appauvrie. *Muguet* n'est qu'un nom populaire de la convallaire. La *mûre* en France ne vient pas toujours du mûrier (*Morus*), mais

aussi de *ronces* (genre *Rubus*). Faudrait-il imiter le botaniste français Van Tieghem, un puriste, pour qui la *belle-angélique* devenait « l'acore calame » et l'*Amomum pilosum*, « l'amome poilue » ?

*chandail*. Terme générique au Canada pour divers types de tricots qu'on enfle par-dessus la tête (anglais *sweater*), y compris le *pull-over* de France. Le vêtement variant suivant la mode, il n'est pas justifiable d'en changer chaque fois le nom, pour adopter souvent des marques de commerce (pour les francophones continentaux, *trade-mark*). Il suffit, pour préciser, d'ajouter à *chandail* différents qualificatifs, comme « à col roulé », « sans manches », « à encolure plongeante », « à col ouvert », « habillé » etc. Suivant le *Larousse du XXe siècle*, le mot né vers 1894, serait peut-être une abréviation de « marchand d'ail », (ce qu'il reste à démontrer) et aurait été donné d'abord à des tricots confectionnés pour les gens des halles. Il aurait d'abord désigné sensiblement le « turtle neck sweater ». Puisque le *pull-over* se porte si près du cœur en France, il serait cruel d'en préconiser l'abolition. Je recourrai même au mot dans les boutiques de France et je l'achèterai avec des *travellères*, mais qu'on nous laisse notre *chandail*. Autrement, anglicisme pour anglicisme, les nôtres garderont *sweater*, qu'on a commencé à jeter au rancart il y a soixante ans, au moment des luttes héroïques pour la francisation.

*chèque de voyageur*. Traduction littérale, plus acceptable que *traveller* (pron. « travelère ») qui agace souverainement les touristes québécois. Ironie du sort, pour être compris en France, ils doivent recourir à une abréviation du mot anglais, mal prononcé. On réussira peut-être à l'imposer aux Québécois, mais ce sera la forme *traveller's cheque* qui l'emportera et prononcée à l'anglaise.

*chien esquimau*. (Voir aussi *esquimau*, plus loin). Des auteurs français pour « faire exotique » utilisent l'adjectif *husky* pour désigner le « chien esquimau ». Ce terme correspond à l'adjectif anglais *eskimo*, dépréciatif habituellement quand il est appliqué aux indigènes eux-mêmes. On dit plutôt *husky dog* et on emploie l'adjectif seul seulement quand le contexte est clair.

*claque*. Anciennement, en France, une sorte de revêtement de tissu qui protégeait de la boue les chaussures. Le sens est consigné

dans les dictionnaires de Trévoux, de Legouarant et Littré. Quand le caoutchouc pénétra au Canada, on fabriqua des *claques* enduites de cette substance. Un terme qui rappelle sans équivoque la fonction d'un objet ne tombe pas en désuétude sous prétexte que le matériel change en cours de route. Une robe reste toujours une robe, qu'elle soit faite en laine, en soie ou en nylon, (qui doit se prononcer à la française suivant l'habitude canadienne, comme *diachylon*, et non *naïlonne*). Le sens canadien de *claque* doit être maintenu.

*cris*, féminin *crise*. Aussi *cri*, fém. *crise*. Désigne un groupe d'Amérindiens algiques. Vient de l'ancien *Kristinaux*, d'origine *crise* (*kenistenoag*). En français, *Cris* désigne des algiques habitant la Prairie, et c'est le sens que lui donne Lacombe, dans son dictionnaire classique (1874). Pour les Anglais, *Cree* a une autre délimitation sémantique, englobant toutes les peuplades fortement apparentées aux Cris de la Prairie. Ils comprennent le *Prairie Cree* (en français *Cris*), le *Swampy Cree* (fr. *Moskégon*), le *Mistassini Cree* (fr. *Mistassin*) etc. A l'occasion, les Montagnais sont inclus parmi les *Cree*, bien que tous les termes français précédents aient priorité chronologique sur les termes anglais, traduits de notre langue. Avec la fréquence et l'importance des travaux anthropologiques anglais dans le nord de l'Amérique, les étudiants ont tendance à donner aux mots français, comme *Cris*, le sens anglais, ajoutant ainsi à la confusion. La province de Québec n'a pas de population *crise*.

*crose*. Un sport iroquois, adopté par les Blancs, et consistant à lancer, recevoir ou intercepter une balle avec une « *crose* » de bois dont la partie terminale est en nerf tressé. Le nom se trouve déjà dans la *Relation par Lettres* (1709-10) et auparavant dans Sagard (1632): verbe *crosser* signifiant « envoyer la balle », mais inutilisé aujourd'hui), dans LeJeune (1636 ; Thwaites vol. 10) et la *Relation par Lettres* (1709-10). En anglais, le terme se soude parfois avec l'article défini (Handbook, 1906) pour devenir « the sport of lacrosse » et, ainsi transformé, revient parfois en français.

*débardeur*. Employé au Canada au lieu de *docker*, équivalent anglais si fréquent en France. Même si ce dernier entre au Diction-



naire français, il faudra à tout prix maintenir *débardeur*, à cause de son usage canadien.

*doré*. Nom de poissons des eaux canadiennes, du genre *Stizostedion*. Ne pas confondre avec la *daurade* et la *dorée*, ni le poisson doré (nommé plutôt *poisson rouge*) des aquariums. Le *doré* s'est nommé d'abord *poisson doré* (relation de LeJeune 1636, relation de Quen, 1655-56, Pierre Boucher, 1664).

*drave, draveur*. La *drave* est le flottage du bois au Canada sous la conduite de *draveurs*. En anglais *logging*. Dérivant du verbe anglais *drive*, qui n'existe plus avec ce sens. Opération forestière typique du Canada, nord-est des Etats-Unis et de la Scandinavie, inconnue en France, du moins aujourd'hui. L'un des très rares anglicismes canadiens bien différenciés de la source anglaise, il s'est formé à une époque où le Québec n'était pas bilingue. Mot à conserver. (Voir aussi Lacourcière, 1950).

*édifice*, au Canada français et non *building*, comme en France.

*épinette*. Nom canadien français de nos *Picea* (trois espèces dans le Québec). En France, pour les plantes du genre, on recourt au pseudo-scientifique *épicéa*. *Epinette*, très ancien, s'appliquait déjà à nos espèces de *Picea*, en 1664 (Pierre Boucher). Essences les plus répandues dans le Québec, les épinettes constituent la principale raison d'être de notre industrie forestière. Dans le sens canadien, *épinette* apparaît déjà dans Littré.

*esquimau, esquimaude*. La forme scandinave *eskimo*, adoptée par les Anglais aux environs de 1900, dérive du vieux mot français *esquimau*, en usage au Canada français depuis le début de la colonie. *Eskimo* fut introduit en français par des ethnologues croyant le mot d'origine *esquimaude*. Question longuement traitée déjà (Rousseau, 1955).

*étage*. En France, le premier étage se trouve au-dessus du rez-de-chaussée, tandis qu'au Canada c'est le rez-de-chaussée. Suivant Littré, « une maison à un étage [est une] maison qui n'a que le rez-de-chaussée ». Cela justifie donc l'extension donnée au mot au Canada. A signaler dans un dictionnaire du français universel.

*expérience.* En France, à l'Université, j'ai entendu des professeurs préconiser le mot *test* pour des « expériences de laboratoire », sous prétexte qu'aucun mot français ne désignait cette opération. Or c'est l'objet de la troisième définition d'*expérience* de Littré. En anglais, *test* veut dire « tout examen », aussi bien ceux des élèves que des accumulateurs. Au Canada français, *test* suit l'acception anglaise (sauf « examen d'étudiants »). Comme on pourchasse ce dernier anglicisme, il ne faudra pas le faire revenir par un autre chemin.

*fayot.* En France, populairement *haricot* (*Phaseolus vulgaris*), dans le Québec, *fève* (nom transposé qui est plus exactement celui du *Vicia Faba*). Le nom français des botanistes, *faséole*, a donné plusieurs dérivés dans les divers parlers de France et, au Canada, *fayot*, d'usage universel chez les Acadiens. Sans abolir le nom populaire *haricot*, il y aurait avantage à répandre *fayot* dans le Québec. Les *Boston pork and beans*, introduits avec l'exploitation forestière, à l'époque du Blocus continental, nommés *fèves au lard* dans le Québec, deviendraient à l'inspiration des provinces acadiennes, *fayots au lard*. Par définition, la gastronomie est régionale. Il y a donc avantage à favoriser dans ce cas une terminologie locale.

*fin de semaine.* Est très employé au Canada, de préférence à *week-end* qui passe pour snob et prétentieux. Notre expression française est aussi vieille que l'institution des congés de fin de semaine. Au chapitre des anglicismes, mais de la vie sociale, notons aussi le *five o'clock tea*, en France. Paraît-il, on lirait parfois « five o'clock à toute heure ». Le mot *thé* nous suffit.

*garden-party.* Masculin dans le Québec et se prononçant à l'anglaise, contrairement à l'habitude en France. Ce genre de réception reste assez rare, autant que les jardins, sans doute. Avec un peu d'imagination, on pourrait y suppléer par une expression du cru, « réception au jardin », « réception sous les arbres », etc. Le concours est ouvert !

*gourgane.* La grosse fève (*Vicia Faba*). Comme la faséole (fayot ou haricot) se nomme déjà *fève* dans le Québec, il ne faut

drait pas exiger le remplacement de *gourgane* par *fève*, et d'autant plus que cette légumineuse fait partie d'une tradition gastronomique fort à l'honneur: la « soupe à la gourgane » du royaume du Saguenay. Le sens canadien de *gourgane* se retrouve en Normandie et, d'après Legoarrant, « ce sont les marins, qui par opposition au haricot qu'ils appellent *faïot*, donnent le nom de gourgane à la *fève commune* ».

*gratte-ciel*. Mot de création canadienne pour *sky-scaper*. Le mot français a très timidement pénétré en France.

*herbe-à-feu*. Néologisme canadien pour désigner la plus grande espèce d'*Epilobium* (en anglais *fire-weed*). L'adoption officielle du mot empêchera l'expansion de l'anglicisme. Le terme générique français, *épilobe*, employé seul, est inadmissible car il couvre 160 espèces. *Herbe-à-feu* convient parfaitement à l'*Epilobium angustifolium*, qui envahit les brûlés de sa formation mauve. C'est en quelque sorte le premier colon établi après le « feu de forêt ».

*herbe-à-puce* et *herbe-à-la-puce*. *Rhus radicans*, une plante toxique d'Amérique, causant une dermatite, et que les botanistes appellent en français *sumac vénéneux*. Le genre *sumac* (*Rhus*) comprend le  *vinaigrier*, *l'arbre à laque*, *l'herbe-à-puce*, etc. Il ne serait pas souhaitable d'imposer le nom *sumac vénéneux* dans la langue courante. Il y aurait risque que l'on ne retienne que le nom générique *sumac*, à peu près inconnu du peuple. Ce phénomène s'est produit quand *l'artic char* (*Salvelinus arcticus*) apparut sur le marché québécois. Au lieu de le nommer *truite arctique*, parallèlement à *truite de lac* et *truite saumonée*, on proposa donc l'appellation scientifique française correcte, *omble arctique*, mais les commerçants acheteurs n'ont retenu que le nom générique *omble*, nouveau pour eux, ignorant que notre *truite saumonée* (*Salvelinus fontinalis*) était aussi une espèce d'omble. *Herbe-à-puce* (ou *herbe-à-la-puce*) est aussi valable que la centaine d'espèces énumérées par Littré au chapitre des *herbes*. *La Relation par Lettres* (1709-10) cite *herbe-à-la-puce*, et Kalm (1749-79), cette forme, alternant avec *herbe-à-puce*. Laquelle des deux expressions faut-il choisir? L'usage populaire s'en chargera.

*huard* ou *huart*... Au Canada, nom des plongeurs, *Gavia immer* et *Gavia stellata*. Le *Dictionnaire de Trévoux*, Legoarrant et Littré, donnent de bonnes descriptions du *huard*, mais le *Dictionnaire de l'Académie française* (cité par Legoarrant) s'est fourvoyé en faisant aussi de *huard* un synonyme de *l'aigle de mer* et de *l'orfraie*. Il y a donc risque que des rédacteurs de dictionnaires puissent éventuellement répéter cette erreur.

*loup-cervier*. Désigne chez nous, dans la langue courante et la littérature orale, une espèce particulière de lynx (*Lynx canadensis*). Mot sûrement plus acceptable que *bob-cat*, employé d'ailleurs improprement puisqu'il est celui du *Lynx rufus*, *chat sauvage*. Le terme *loup-cervier*, tel qu'employé au Canada, serait une transposition d'un nom moyennageux qui s'appliquait à des « tigres, griffons, lions et dragons horribles », écrit Littré. *Loup-cervier* traversa l'océan avec les premiers colons et Pierre Boucher le cite déjà dans le sens canadien en 1664.

*magasiner*. Néologisme canadien correspondant à la locution, disons semi-classique, — *faire du shopping*, — et à conserver.

*marche, faire une*. Parfois l'équivalent de « faire une promenade », et dans ce cas l'expression fait plus ou moins double emploi, parfois celui de l'expression française « faire du footing ». A noter que *footing* n'évoque en rien l'idée de marche pour un Anglais, mais signifie « la base des fondations de béton ». Pourquoi cet anglicisme insolite prendrait-il le pas sur un canadianisme conforme à l'esprit de la langue? On emploie aussi au Canada la traduction littérale de *to take a walk*, « prendre une marche » qui n'est pas à conserver, mais vaut bien « faire du footing ».

*marsouin blanc*. Nom canadien du béluga (*Delphinapterus leucas*), en anglais, *white whale*, qu'on traduit parfois à tort *baleine blanche*. *Marsouin blanc* apparaît très tôt dans la littérature française. Déjà dans Pierre Boucher (1664), on le retrouve dans la *Relation par Lettres* (1709-10).

*maskinongé*. Nom d'un poisson (*Esox masquinongy*) atteignant parfois deux mètres de long et du même genre que le brochet d'Amérique (*Esox americanus*). Tiré de l'algonquin (Cuoq, 1866),

signifie « gros poisson ». A. F. Chamberlain, dans le *Handbook of North American Indians* (1906) écrit à ce sujet: « The folk-etymological *masque allongé* of Canadian French has been absurdly perpetuated in the pseudo latin *mascalongus* of *ichthyologists* ». Il se peut que certains aient tenté d'introduire cette épithète dans la nomenclature scientifique, mais le nom n'a pas subsisté comme le montre le zoonyme officiel (*Esox masquinongy*). Quant à l'étymologie populaire, Alexander, décidément, n'en a pas saisi le calambour.

*mille, pouce, pied, verge*. Mesures de longueur, se trouvent dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1743). En anglais, respectivement *mile, inch, foot, yard*. Au Canada, pays officiellement bilingue, les termes apparaissent normalement dans les deux langues, (dans les textes de loi). Pour les poids et mesures on a adopté dans certains cas, avec un léger décalage parfois, d'anciennes mesures françaises complètement oubliées, semble-t-il, dans la mère-patrie. Des représentants de la culture et de l'état français se tortillent la langue pour prononcer « *maïle, inche, iorde* ». Aujourd'hui le mot *verge* fait rougir les pudiques Français qui, dans le Québec, ne veulent acheter leurs tissus qu'au « *yard* »; et je soupçonne le rédacteur de la dernière version de « la loi des poids et mesures » du Canada de s'être mis à leur école, puisqu'il a cru bon contrairement au fait d'adopter *yard* (jamais employé au Canada français) au lieu de *verge*, comme cela aurait dû être le cas dans la législation. Où l'on voit bien que le prétendu bilinguisme subit parfois des accrocs, car rien ne justifiait cette solution. Que cela plaise ou non, les termes français *mille, verge, pied et pouce* persisteront au Canada, et cela malgré l'adoption du système métrique si souhaitable. Il faudra évidemment toujours référer aux mesures anciennes, en gardant certaines comme synonymes (comme *livre* en France) ou dans des expressions courantes (comme *aune* en France).

*mitaine*. Espèce de « gant dont seul le pouce est distinct, sauf parfois chez les Esquimaux, où une mitaine à deux pouces la rend réversible ». Vieux mot français, soumis aux aléas de la mode. Le *Dictionnaire de Trévoux* déclare que *mitaine* et *moufle* sont à peu près synonymes et accepte pour les deux l'acception cana-

dienne, comme le révèle l'expression latine *manica hiberna*. *Moufle* a pour définition: « C'est une mitaine que l'on met dans les occasions où on est en danger de s'écorcher ». Ce serait donc une erreur que de répudier *mitaine* et d'exiger *moufle* à la place. Littré lui-même, par un exemple, indique que la *mitaine*, dès le XIIIe siècle, protégeait les mains contre le froid. L'archaïsme canadien n'est donc pas à rejeter.

*mocassin*. Mot à conserver dans le sens canadien. (Voir *raquette*).

*moustique*, *maringouin*, *brûlot* et *mouche noire*. Les *moustiques*, un terme générique qui comprend un grand nombre d'insectes piqueurs et suceurs. Comme la France connaît surtout une espèce, le *cousin*, on y a tendance à en faire un synonyme de *moustique*. C'est là une situation fréquente, dans les régions où un genre ne comprend qu'une espèce. *Moustique* doit rester ce qu'il était, un terme générique. Les *moustiques* du Canada comprennent trois groupes différents: 1) *Maringouins*. Plusieurs espèces des genres *Aedes* et *Culex*. Très fréquents au début de l'été dans la vallée du Saint-Laurent, ils constituent un fléau tout l'été dans le Grand Nord. Dans ce sens, déjà cité par Pierre Boucher (1664) et la *Relation par Lettres* (1709-10). 2) *Mouches noires* (genres *Simulium*, *Prosimulium*, *Cnethia*, etc.). Bestioles plus néfastes que le *maringouin* et sévissant à la même période, mais plus particulièrement dans le Grand Nord. Les habitants de la vallée du Saint-Laurent, les citadins surtout, les confondent très souvent avec les *brûlots*. 3) *Brûlots*. Plusieurs espèces de *Culicoides*, insectes quasi microscopiques, qui défient les moustiquaires et causent des douleurs cuisantes. D'une activité accrue à la *brunante*, à la mi-été, dans la région tempérée du Québec. *Brûlot* se trouve déjà dans la *Relation par Lettres* (1709-10) (Voir aussi Rousseau, in *Pierre Boucher* 1964). Le vocabulaire des *moustiques* a plus d'importance au Canada français que les mots *scorpion*, *tarantule*, *hérisson* à l'étranger.

*Nâgane*. Sorte de berceau portatif, sur lequel des bébés amérindiens sont emmaillotés et fixés, ce qui permet de les transporter sur le dos ou de les maintenir, ailleurs, en position verticale. Cité à titre d'exemple de noms amérindiens qui doivent figurer au dictionnaire.

*original*. Une espèce d'élan propre à l'Amérique (*Alces americana*), en anglais *moose* (de l'algique *mus*, qui se prononce de même), le plus important des mammifères du Canada. Le nom générique *élan* ne suffit pas. *Original*, d'ailleurs, est beaucoup mieux connu au Canada que ne l'est élan en Europe. Lescarbot (1617) écrivait *orenac* (*orenac* signifie « cerf » en basque). *Original* apparaît sur des documents administratifs en 1664. *Original*, *originaux* et *orignac*, dans le *Dictionnaire de Trévoux*. On cite parfois la forme *original* de l'édition princeps de Pierre Boucher en 1664, mais il s'agit sûrement d'une faute typographique. (Voir aussi Rousseau, in *Pierre Boucher*, 1964).

*ouananiche* (pron. *wananish*). Saumon d'eau douce, habitant notamment le lac Saint-Jean et que connaissent bien les amateurs de pêche du Québec.

*pagée*. Au Canada français, espace entre les pieux de clôture. D'après le *Glossaire de parler français au Canada*, le mot se rencontrerait en Normandie avec le même sens. Moisy (1887) toutefois le définit : « intervalle laissé entre les montants d'une construction en bois et que l'on remplit avec du hourdis ». Cette dernière construction n'existe pas au Canada, où le bois n'a jamais constitué un matériau rare.

*pamplemousse*, et non l'anglicisme incongru *grapefruit*. *Pamplemousse*, venu de l'île Maurice, cité par Legoarrant (1858) et Littré, qui ignorent *grape-fruit*, désigne le *Citrus maxima* (abondante synonymie). On essaie de justifier l'anglicisme par le fait que le « grape-fruit », étant un pamplemousse amélioré, il fallait l'appeler autrement. Tous les fruits et légumes aujourd'hui sont de races améliorées et parfois des hybrides, mais on ne cesse pas pour cela de les nommer pomme, orange, prune, pois, pomme de terre, cerise, tomate. Même si l'inélégant *grapefruit* s'incrustait en France, — où il est loin cependant d'avoir supplanté *pamplemousse*, — le Canadien ne l'accepterait pas.

*pardessus*. Protège-chaussures, porté l'hiver « par dessus » les chaussures. Maintenant on le nomme de plus en plus *couvre-chaus-*

*sure*, sans doute parce que *pardessus* désigne aussi un paletot. *Snowboot*, son équivalent dans le français de France, reste inacceptable au Canada. Non utilisé en anglais, dans ce sens, qui requiert *overshoes*, le *snowboot* étant une botte qui se porte sans autre chaussure.

*patate et patate sucrée*. Deux plantes d'origine amérindienne, La *patate sucrée* (*Ipomaea Batatas*), des Caraïbes, appelée d'abord *batate*, puis *patate sucrée*, et en France, *patate douce*. *Doux* a gardé au Canada le sens original, celui de Littré, le mot s'opposant à *rude*, *âcre*, etc. L'Amérique du Sud a fourni une autre plante à tubercule, le *Solanum tuberosum*, cultivé à l'époque pré-colombienne au Mexique, où il reçut le nom de *papa*. La fusion de *papa* et *batata* a engendré *patate*. En France, la culture du *Solanum tuberosum* débuta vers 1600, comme en témoigne Olivier de Serres. Le rôle de Parmentier se limite surtout à la région parisienne, car la plante se cultivait alors en province, notamment en Lorraine, où le nom de *patate* a persisté. C'est même pour cela que *patate*, appliqué à l'*Ipomaea Batatas*, ne s'emploie habituellement pas sans l'épithète *sucrée* ou *douce*. *Patate*, pour le *Solanum tuberosum*, et *patate sucrée*, pour l'*Ipomaea batatas* (nommée aussi *batate* en français) ne sont donc pas à bannir.

*peinturer*. Sens canadien semblable à l'original. Voir introduction.

*perchaude*. Désigne un poisson du Québec, *Perca flavescens* (traduction littérale « perche jaune »). D'après Godefroy, *perchaude*, en 1520, désignait une perche en France. Le mot vient peut-être de *perche jaune*, mais il n'est pas un canadianisme, à moins qu'il ne s'agisse dans les deux cas de créations indépendantes.

*piment*. Des personnes, en France, distinguent *piment* et *poivron* comme s'il s'agissait d'espèces différentes. *Piment* est un terme générique. *Poivron*, dont un synonyme est *piment doux*, désigne populairement l'une des multiples races. C'est donc de la fausse correction que de recommander aux Canadiens d'abandonner *piment doux* pour *poivron*.



*plaine.* Le Québec compte huit espèces d'érables qui portent chacune un nom distinct. L'une, la *plaine* (*Acer rubrum*), produit du sucre, mais en moindre quantité que l'*érable à sucre* (*Acer saccharophorum* ou *A. saccharum*). Ces deux noms, très répandus et désignant des entités importantes, sont à mentionner dans tout dictionnaire français.

*plaquebière.* Cette ronce (*Rubus Chamaemorus*), inconnue en France, pousse dans les tourbières du Québec, de la Finlande et de la Scandinavie. Plante à gros fruit, passant en mûrissant du rouge feu à l'ambré, d'où le nom montagnais, *chicouté* (signifiant « flamme »). Ce dernier lui aussi est entré dans le parler canadien. Duhamel du Monceau (1755) mentionne *plat-de-bière*, retrouvé nulle part ailleurs et qui semble un essai d'étymologie, *bièvre* désignant autrefois le castor. On ignore l'origine de *plaquebière*. Les deux noms populaires canadiens, également importants, sont à conserver. En Scandinavie et en Finlande, c'est en quelque sorte un fruit national, comme le *lingonne* (du scandinave *lingon*, le *Vaccinium Vitis-idaea* des botanistes, poussant également dans les régions nordiques du Québec). Chez nous il porte d'habitude les phytonymes vagues ou ambigus, *graines rouges* et *pommes-de-terre*.

*porc-épic.* Mammifère propre à l'Amérique du nord (*Erithizon dorsatum*), sans aucune relation avec le *hérisson* d'Europe. J'en fais mention parce que des pseudo-puristes emploient *hérisson* au lieu de *porc-épic*. Appeler un chameau *cheval* serait une erreur comparable. En 1664, le mot *porc-épic* est déjà dans le volume de Pierre Boucher. Important dans la civilisation amérindienne.

*portage.* Sentier réunissant deux cours d'eau, ou deux secteurs impassables en canot, et où il faut *portager* c'est-à-dire « transporter tout sur le dos ou la tête, y compris le canot ». Terme important de la civilisation amérindienne et même de la vie présente du nord du Canada. La *Relation par Lettres* (1709-10) cite *portage* dans le même sens.

*pruche.* Conifère (*Tsuga canadensis*) d'un genre inconnu en Europe, strictement américain et asiatique. *Pruche* (autrefois *prusse*, conservé par les Acadiens, mais appliqué à un *Picea*) dérive de

*sapin de prusse*, comme l'anglais *spruce*. Le nom se rencontre déjà aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, notamment chez Jacques Cartier (1534) et Pierre Boucher (1664). Un office de normalisation de France a admis *Tsuga*, comme un nom du commerce, mais il reste ambigu et n'élimine pas *pruche* dans le sens canadien, d'autant plus que le terme générique *Tsuga* s'applique aussi aux six espèces d'Asie et aux trois autres de l'ouest de l'Amérique et du sud des Etats-Unis.

*quatre-temps*. Plante à fleurs des plus caractéristiques de la forêt canadienne (*Cornus canadensis*), ainsi nommée parce qu'elle subsiste à travers les quatre saisons avec une allure différente chaque fois. Beaucoup plus répandue au Canada que le muguet sauvage en France, on ne la cueille pas toutefois pour la vendre au marché. Vu l'endémisme des flores et des faunes des deux côtés de l'Atlantique, la validité des noms canadiens des plantes et des animaux devrait être reconnue par un décret général, mais la plupart seront mentionnés uniquement dans les ouvrages spécialisés que tout traducteur sérieux devra consulter et suivre. Il est inutile dans ces cas de s'en reporter aux dictionnaires français classiques et pour cause.

*rang*. Division particulière de l'habitat rural canadien, sans équivalent en France où les paysans demeurent plutôt dans des agglomérations villageoises. Au Canada, au contraire, les maisons s'alignent, en une rangée le long de la route (ou une rangée des deux côtés), chaque *habitant* (le paysan canadien) vivant sur sa *terre* avec sa famille à une centaine de mètres du voisin. Chaque *paroisse* (nom de la commune au Canada français) comprend un rang ou plus et, au centre, à un carrefour, le *village* (le *faubourg*— en aval de Québec), groupant autour de l'église les marchands, le médecin et le notaire s'il y a lieu, le boulanger, le forgeron (autrefois) et tous les services généraux de la communauté. *Rang, village, habitant, paroisse, terre* ont des acceptions canadiennes bien définies, qui doivent figurer dans le Dictionnaire.

*raquettes* (au pluriel surtout, car ne s'emploie que par paires). Appareil tirant son nom de la raquette du jeu de paume, à laquelle il ressemble superficiellement, et que l'on attache aux *mocassins*

pour marcher sur la neige. Des Français, ignorant sans doute que c'est là le nom français, utilisent de préférence *snowshoe*, inacceptable et superflu dans notre langue. *Raquette*, dans le sens canadien, est entrée depuis longtemps dans la littérature. Samuel de Champlain (1603), Pierre Boucher (1664), la *Relation par lettres* (1709-10) le mentionnent. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1743) lui consacre un long paragraphe et Littré le retient. Ce ne sont pas des gens du peuple, mais des personnes cultivées qui ont introduit *snowshoe* en France. Beaucoup d'anglicismes y pénètrent avec le concours de conférenciers et écrivains qui veulent « faire exotique » et de marchands, uniquement à la recherche de gros sous. Le *mocassin*, la chaussure amérindienne, en cuir souple, sans semelle, est indispensable au port de la raquette. Dans l'article qui m'est attribué, l'éditeur de *Vie et langage* prétend me faire endosser un texte, provenant d'un dictionnaire encyclopédique, qu'il cite avec une insistance insolite, bien que je ne l'aie jamais mentionné. D'après cette autorité, *mocassin* viendrait de l'algonquin *makisin*, par l'intermédiaire de l'anglais *mocassin*. Toutes les langues algiques emploient pour cette chaussure des termes apparentés, mais il n'est pas assuré que notre terme vienne de l'algonquin. Parmi les plus probables, mentionnons le montagnais *moussassin* (Lemoine 1901), dans le Québec, et, en Nouvelle-Angleterre, les termes des dialectes pawhatan, massachusett et narraganset qui ressemblent beaucoup à *mocassin*. Pour sa part, l'ojibwé a le mot *makisin* comme l'algonquin, et le micmac *m'cusum*. Le terme français est-il emprunté à l'anglais? La chose, quoique possible, reste à démontrer. Des recherches rapides dans les vieilles relations (Champlain, Pierre Boucher, *Relations des Jésuites*, *Relation par Lettres*), n'ont encore donné que *soulier sauvage*, mais il semblerait étrange qu'un terme aussi fréquent n'ait pas été assimilé par les coureurs des bois comme l'ont été *babiche*, *micouenne* etc. *Mocassin*, dans Littré, apparaît avec le sens canadien, le premier donné au nom. En France, récemment, une deuxième acception est venue s'y ajouter.

*rat-musqué*. Espèce de rongeur nord-américain, vivant dans des terriers au bord des cours d'eau. Animal à fourrure important.

La peau, débarrassée des longs poils de garde, donne l'*Hudson seal* du commerce, qui n'a rien de commun avec le phoque et qu'on ne peut traduire par *phoque de l'Hudson*, relevé dans une réclame. Pourquoi cette fourrure n'aurait-elle pas un nom français ? *Rat-musqué*, appliqué à la fourrure, désigne celle qui conserve ses poils de garde. *Rat musqué* apparaît dans Pierre Boucher (1664). Je n'ai pas recherché les mentions plus anciennes. Cité par Littré.

*repas* (nom des). Comme dans la majeure partie de la France rurale et des pays francophones voisins, les trois repas quotidiens, au Canada, se nomment *déjeuner*, *dîner* et *souper*, et non pas *petit déjeuner*, *déjeuner* (qui ne se défend pas étymologiquement dans ce sens) et *dîner*. Nous sommes donc d'accord avec tous les dictionnaires français jusqu'à Hatzfeld au moins. Personne au Canada n'emploie *déjeuner* pour les repas du midi, sauf en compagnie de Français, qui même à l'étranger ne pèchent pas par excès de souplesse. Rien de plus agaçant pour un Canadien que de les entendre nommer « brèquedaste » le repas du matin. Chaque région possède sa gastronomie propre et ses menus, mais cela ne devrait pas modifier le nom des repas. Au Canada, des snobs, des parvenus vont « luncher » le midi, même quand le repas est le plus substantiel. Pour la population en général, le *lunch* décrit un repas léger, froid, apporté à l'extérieur de la maison. Récemment le mot *casse-croûte* a fait son apparition pour tout repas sur le pouce, au comptoir. Le sens diffère donc un peu de celui de France. En effet, dans mon texte à la sauce Guillerrou de *Vie et langage*, mon co-auteur cryptique me fait dire que « le mot *lunch* évoque en France un buffet de caractère élégant, tandis que *casse-croûte* est le fait des milieux ouvriers, des soldats, etc ». Au Canada, où les différences de classes sont moins marquées, nous avons moins de ces distinctions linguistiques basées sur le rang social. Un Dictionnaire du français universel devrait noter selon les endroits les diverses acceptions du nom des repas, en gardant toujours en première position le sens original. « Il conviendrait d'ajouter, dans un dictionnaire du français universel, suggère Alain Guillerrou dans l'article précité, la liste des provinces, des pays, comme la Suisse romande, la Belgique wallonne, etc., où la forme ancienne a subsisté ». Cette prati-

que devrait se généraliser à tous les archaïsmes et particularismes régionaux qui ont droit de cité dans ce Dictionnaire.

*sanguinaire*. *Sanguinaria canadensis*. Aussi populairement *sang-dragon*.

*senellier* (ou *cenellier*). Nom des aubépines au Canada français, le seul en usage. Un dictionnaire correctif du français au Canada recommande de proscrire *senellier* (ou *cenellier*) pour lui substituer *aubépine*, qui convient sans doute, mais pas à l'exclusion des mots précédents, bien français. (Voir à ce sujet Rousseau, Botanique canadienne, 1937). Les aubépines sont relativement rares en France, où se trouve surtout le *Crataegus oxyacantha*, fréquemment cultivé, tandis qu'il y en a 45 espèces dans le Québec. *Senellier* (ou *cenellier*) est un mot à conserver.

*serpent à sonnette*. Littré écrit *sonnettes*, au pluriel, ce qui ne se justifie pas. Le moins que l'on puisse faire, c'est de ne pas imposer le pluriel, même si cette forme est tolérée.

*serrer*, dans le sens de « ranger ». Voir introduction.

*sous-vêtement*. Comprend également au Canada français ce qu'on nomme *slip* en France. L'anglais *slip*, dans le Québec, désigne comme en anglais une pièce de lingerie féminine, un jupon léger ; en France, un caleçon pour hommes. La mode et la publicité introduisent souvent des termes nouveaux, surtout anglo-saxons, qui ne se justifient pas.

*stationnement*. Seul terme, au Canada, pour ce qu'on nomme en France *parking* et parfois *parc-autos*, *parcage* ou *parc*, employé seul.

*sucrerie*. Nom de la *cabane à sucre* dans des secteurs du Québec. Parfois aussi, synonyme d'*érablière*. Mots n'ayant qu'un rôle folklorique, ils sont à conserver à ce niveau et non à pourchasser.

*suisse*. Nom canadien du *Tamias striatus*, ressemblant un peu aux écureuils, mais sans affinité réelle avec ceux-ci, croit-on. Sa robe rayée rappelle le liséré du vêtement des suisses (d'église ou anciens soldats). Le nom canadien est cité dans la *Relation par Lettres* (1709-10).

*taon*. Ce nom ne devrait poser aucun problème, mais des professeurs français essayant d'imposer au Canada la prononciation « *tan* » (comme dans *paon*), il importe de mettre les choses au point. Le *Dictionnaire de Trévoux* affirme qu'il faut « *ton* » et Littré lui donne préséance. Le Canadien, qui prononce ainsi depuis toujours *ton*, n'a donc aucune raison de changer. Dans la *Relation par Lettres* (1709-10), l'orthographe *ton* indique la prononciation de façon non équivoque.

*tinette*. Récipient en bois, souvent en forme de chaudière, fait avec des douves. Assez ancien dans la langue française, se trouve déjà dans le *Dictionnaire de Trévoux*, puis dans Littré. Très employé dans le Québec, du moins quand l'objet était encore fréquent. Ex. *tinette de beurre*. Le mot subsiste notamment au figuré dans l'expression populaire *prendre goût de tinette*, signifiant « prendre du temps ». Ce mot n'aurait peut-être pas été mentionné si certains ne le condamnaient pas « parce qu'anglicisme ». Car il existe aussi au Canada une « anglicismophobie » qui en fait surgir *ex nihilo*. Le mot est d'origine wallone, mais même d'origine anglaise, cela ne justifierait pas le rejet, puisqu'il est intégré et désigne quelque chose de précis pour lequel il n'y a pas de synonyme. Ce que l'on doit bannir au Canada c'est l'anglicisme qui reste anglais et constitue un mot superflu, comme *footing*, *lift*, *docker*, *job*, *test*, *weekend*, même *clown*, aucunement nécessaire parce qu'il y avait *bouffon*. Dans le Québec *tinette* s'employait couramment sous le régime français et on le trouve dans les comptes de Sainte-Anne du Petit Cap en 1669. (Rapport archives 1945).

*tire*. Désigne deux sortes de sucreries bien différentes, la *tire à la mélasse* ou *tire de la Sainte-Catherine* et la *tire d'érable* ou *tire sur la neige*, spécialités canadiennes qui remontent au début de la colonie. On attribue le mot *tire* à Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, qui régalaient ainsi ses premiers élèves, des « enfants sauvages ». Le mot, venant du verbe *étirer* ou de *tirer*, rappelle l'étirage de la masse caramélisée en longues tresses avant de la débiter en bonbons. La *tire sur la neige*, — que l'on n'étire pas, contrairement à la précédente, — est un produit de la

*cabane à sucre*, qui fournit plusieurs mots à la langue, tous d'intérêt folklorique et à conserver. (Voir aussi *sucrierie*). ..

*tobagane*. Véhicule sans patins, d'origine amérindienne, consistant en planches minces, recourbées à l'avant, et que l'on traîne sur la neige. D'où le synonyme local, également à conserver, *traîne sauvage*. Il existe diverses variantes du mot, mais *tobagane* semble celle à conserver d'autant plus qu'elle est la seule des écrits récents. Leclercq (1691) écrit *tabagane*. Le mot dérive d'un dialecte algique, peut-être l'abénaquis, qui a *odâbagan*. Comme c'est maintenant un véhicule de sport (si l'on excepte son usage chez les Amérindiens chasseurs contemporains), il y a danger que la tendance snob retienne l'anglais *toboggan*, nécessairement prononcé chez nous à l'anglaise, avec accent porté sur la deuxième syllabe, à moins d'adopter résolument *tobagane* dans le Dictionnaire.

*tourtière*. Mets canadien, composé de chair de porc, et alors de l'épaisseur d'une tarte (tourtière ordinaire de la vallée du Saint-Laurent), ou de gibier et pommes de terre, en croûte de huit à dix centimètres d'épaisseur (tourtière du lac Saint-Jean et de Charlevoix). Le mot *tourtière* n'a rien de commun étymologiquement avec la tourtre ou tourte, — oiseau migrateur si fréquent autrefois dans le Québec, — mais il est le nom transposé d'un récipient que l'on connaissait au début de la colonie, comme en font foi des inventaires de notaires. Le nom, maintenant, est restreint au contenu et, pour le mets du lac Saint-Jean, sans relation aucune avec l'ancien contenant nommé *tourtière*. Les deux sens canadiens doivent être consignés dans un Dictionnaire du français universel.

*traiteur* ou *traitant* ? Au pays de la traite des pelleteries, le Canadien appelle depuis toujours *traiteur* l'intermédiaire entre l'indigène et le commerce. En France, *traiteur* désigne habituellement celui qui prépare des repas de réception, servis à domicile (en anglais *caterer*) et l'on réserve *traitant* (mot très peu usité en réalité) au commerçant de fourrure. Littré admet néanmoins *traiteur* pour ceux « qui font la traite avec les Sauvages de Louisiane ». Sauf la localité, c'est l'acception canadienne. La fonction de *traiteur* est tellement liée à notre histoire que le mot doit entrer au Dictionnai-

re avec le sens canadien. A ma connaissance, les *Relations des Jésuites*, ne mentionnent que *traiteur* (Allouez, Relation de 1669-70 ; Carheil à Callières, 1702).

*trille*. (*ll* mouillées). Nom canadien des espèces du genre *Trillium*, éléments importants de la flore printanière de nos sous-bois. Les dictionnaires français citent parfois *trillie*, jamais usité nulle part et de la catégorie des termes créés par le botaniste Ph. Van Tieghem, de simples noms latins, avec désinences françaises.

*tripe-de-roche*. Lichens comestibles du genre *Gyrophora* ou *Umbilicaria*, très employés par les indigènes et les anciens coureurs des bois en période de disette. L'épopée de l'exploration nordique n'est pas complète sans mention de la tripe-de-roche, qui sauva de la mort des équipes comme celle d'Alexander Mackenzie, découvrant le fleuve qui porte son nom (1789-1793). *Tripe-de-roche* a sa place dans la « grande histoire ».

*vadrouille*. Voir introduction.

*vigneau*. Table grillagée sur laquelle les pêcheurs de l'Atlantique font sécher la morue. Sens consigné dans Littré, mais absent de dictionnaires qui retiennent seulement « treillis de jardin en Normandie ». Ce dernier disparaîtra sans doute des dictionnaires français. Néanmoins, l'importance des vigneaux dans les pêcheries du Québec milite en faveur de la conservation du mot.

*vivoir*. Néologisme canadien-français, rendant le sens de l'Anglais *living-room*. Des puristes préconisent *salle de séjour*, sous prétexte que *vivoir* ne figure pas dans les dictionnaires. Est-ce une amélioration, le mot pouvant évoquer le sens de « salle des pas perdus ». Le Dictionnaire ne crée pas les mots, il les consigne.

*wowaron*. Nom canadien du *Rana catesbeiana*, en anglais *bull-frog*, qui émet un bruit semblable à un beuglement, bien connu de la campagne canadienne. Sagard, en 1632, relève déjà le nom *ouïraon* chez les Hurons. Faudrait-il remplacer le *w* par *ou*, comme le veulent certaines personnes chez nous, qui considèrent les lettres *w* et *k* contraires au génie de la langue. A ce compte, le *wallon* cesserait-



il d'être un dialecte français ? Cet état d'esprit sévit surtout dans la transcription des toponymes amérindiens chez nous, pratique tout à fait injustifiable pour qui possède des rudiments de phonétique. D'après ce principe, il faudrait changer *Rimouski* en « Rimousqui », et rivière *Kakwa* en « quaquoua, cacoua ou caquoua », prononcés alors « kakou-a ou kak-wa ou kaku-oua ». *Wowaron*, devenu « ouaouaron », pourrait donner à la lecture « ou-a-ou-a-ron » nullement conforme à la réalité. Le lac *Wawa* risquerait de se prononcer « ou-a-ou-a ». Que dire de *Wouwou*, devenu « ouououou », de lecture douloureuse, et fatalement prolongé en hululement de chouette, « ou-ou-ou-ou ». Une refrancisation aussi insolite nous a valu le toponyme « rivière Cheneau » (je ne garantis par l'orthographe), à la place de *Tchéno*, mon surnom algique, que les Mistassins avaient donné à ce cours d'eau de leur territoire, dont j'ai fait l'exploration en 1944. (*Tchéno* veut dire « vieillard » ou « bonhomme », mais sans signification péjorative). La langue française renferme des mots ayant des lettres *k* ou *w*, qui correspondent à des phonèmes définis. Ils sont rares, il est vrai, mais les mots débutant par ces lettres sont-ils plus rares que ceux qui commencent par *x*, *y*, *z*, dont on ne conteste pas l'appartenance à la langue ? Les lettres *k* et *w* se retrouvent habituellement dans des mots étrangers, mais intégrés au français. Même si l'on peut parfois remplacer *k* et *w* par *c* et *ou*, sans confusion phonétique, il y aurait avantage à garder quand même ces lettres pour souligner l'apport étranger (breton, grec, turc, japonais, germanique, slave, amérindien), Ainsi, *knout*, *wagon*, *kaléidoscope*, *watt*, *whisky*, *kimono*, *kiosque*, *kermesse*, *kangourou*. Cela aussi tuerait dans l'oeuf de fausses étymologies. Le mot *watt* ne gagnerait sûrement pas à s'écrire « ouate ». Nos toponymes ayant ces lettres sont de même veine que le wallon *Weygand* et *Waterloo* (qu'on ne doit pas prononcer « vaterlo »), le français *Wimereux*, *Wimille* et *Kerguélen*, et les mots désignant des réalités étrangères, liées à l'histoire de la France, *Westphalie*, *Kurde*, etc. Peu importent les tentatives de camouflage, *kayak*, *wampum*, *kométik*, *tomahawk*, *Rimouski*, *Kondiaronk* et même *Katéri* (dérivé de « Catherine »), auront toujours une saveur amérindienne. Pourquoi ne serions nous pas justement fiers de ces noms évocateurs ?

## EN GUISE DE CONCLUSION

Notre parler est déficient ! Nous sommes les premiers à le déplorer, à tenter de le corriger. L'histoire ne nous a guère facilité la tâche. En 1760, après la défaite de la France en Amérique, ceux qu'on disait l'élite *décampent*, laissant derrière « les petits, les sans grade », paysans, coureurs des bois, clergé issu de la plèbe et dont la langue, sans doute, manque de finesse. Ils étaient venus ici pour y demeurer et ils sont restés. Ce petit peuple de 60,000 âmes, maintenu dans un isolement total, ne perd pas courage, s'obstine à demeurer français. Malgré les multiples vexations du vainqueur, sans le moindre appui du dehors, il résiste à l'assimilation.

Entre la Révolution de 89 et le début du vingtième siècle, de rares francophones sont venus, qui ont contribué au progrès culturel du Québec. Depuis 1900 et jusqu'en 1940, la vague d'immigration française nous a plutôt desservis au point de vue linguistique. Pendant les discours de circonstance, avec des trémolos dans la voix, on parlait de survivance française, de miracle français en Amérique, et puis après on se précipitait pour inscrire les enfants dans les écoles anglaises. On craignait de voir leur accent se contaminer, avec le résultat qu'à la première génération des fils de Français parlaient peut-être anglais, mais arrivaient bons derniers en composition française. Nous ne demandons pas aux Français d'apprendre le « joual », mais de se rendre compte de la situation odieuse, de comprendre leur intérêt et celui de leur culture d'origine, de nous aider à défendre le français.

Non seulement les nouveaux venus se tournaient de préférence du côté anglo-saxon, de classe plus fortunée, mais ils faisaient chorus avec lui pour déprécier le Canadien français et ses institutions, ridiculiser ses carences avec une courageuse complaisance qui ancrerait davantage les préjugés des Canadiens anglais. Point n'était besoin d'une rigoureuse dialectique, ni même de courage, pour démontrer notre infériorité congénitale aux unilingues anglo-saxons, — déjà si préjugés, — qui depuis 1760 brimaient l'élément d'origine française au Canada. Il suffisait de mettre en regard le parler de nos gens les plus frustes et la langue de l'Académie, pour accré-

diter la légende du « patois canadien », inintelligible à Paris! Evidemment, celui qui nomme *cabinets d'aisance* ou *salle de toilette* ce qui s'appelle en bon français les *water* (prononcez *vater*) n'est qu'un « paysan du Danube attardé ».

Nos compatriotes anglo-saxons ne nous ont-ils pas assez rabattu les oreilles avec le fameux *Parisian French*, qu'il affectaient de connaître, quand en réalité ils ne comprenaient ni *oui* ni *non* dans notre langue. D'ailleurs, pour tout dire, l'anglais parlé en général au Canada n'est pas supérieur au français de la masse chez nous. Les deux groupes souffrent également de mollesse d'articulation, de carence de vocabulaire. L'anglo-canadien est contaminé de slang, en rien supérieur au cockney, et le français de nos rues vaut bien l'argot de Paris. Un Canadien anglais cultivé sera compris à Londres comme un Canadien français cultivé à Paris et un Français cultivé au Canada. N'y a-t-il pas partout, dans les langues vivantes, un hiatus entre la langue littéraire et la langue parlée par la masse?

Evidemment nous avons tort de nous émouvoir de jugements sommaires émanant d'esprits superficiels, de personnes forcées de s'expatrier, en quête de conditions meilleures, et qui traînaient parfois comme un boulet leur frustration d'émigrés. Il y avait aussi l'intérêt de certains professeurs de langues à convaincre de leur supériorité absolue les employeurs des maisons d'enseignement anglo-saxones, et de traducteurs improvisés à gagner la confiance des hommes d'affaire anglais. Et cela nous vaut des textes français chargés de *fuel oil* et nombre d'autres anglicismes. Il y eut même pour les approuver des Canadiens français devenus « francisçons » et aspirant à demeurer pour la vie des punaises de consulats.

Heureusement, depuis la dernière guerre, les bonnes recrues sont plus fréquentes, parce qu'à l'origine de leur venue, il y avait d'autres motivations que l'unique apport des dollars.

Notre parler, même avec ses lacunes, ne mérite pas les sottises critiques, le dédain des étrangers ou, pire, le reniement de certains *retour d'Europe*, bien en retard avec l'argot d'avant-guerre.

Qui songerait à se moquer d'un blessé de guerre? Au lieu de critiquer sottement notre parler, on aurait dû s'étonner de le trou-

ver encore vivant après trois siècles, et admirer la fidélité héroïque à leur origine des descendants de pionniers français. Aussi sommes-nous reconnaissants au général de Gaulle de l'avoir signalé au monde d'une façon éclatante. Ce Français a compris, — il semble le premier, après trois siècles, — que notre ancienne mère-patrie a tout intérêt, pour sa culture même, à compter sur un relais en terre d'Amérique.

Le pasteur français Jacques Beaudon, de Montréal, s'exprimait d'ailleurs avec beaucoup de justesse dans *Le Devoir* du 5 mai 1967, lorsqu'il déclarait : « Pour sauver l'Eglise, [certains chrétiens] la sabordent tous les jours par des critiques incessantes. Il en est de même pour nos Québécois. On leur répète tellement qu'ils parlent mal le français, qu'ils n'auront qu'une ressource, ce sera de se réfugier dans la langue et la culture anglaises qui, dans le fond, sont tellement plus faciles. Et ce sera la fin d'une identité française sur le continent nord-américain ». Ce serait fait accompli depuis longtemps, si nous n'avions pas voulu sauver à tout prix « nos institutions, notre langue et nos lois ». Nos collègues anglo-saxons lisent rarement nos travaux scientifiques rédigés en français. S'obstiner à les écrire dans cette langue, même dans un style imparfait, quand nous aurions tellement intérêt à ne plus écrire qu'en anglais, témoigne au moins d'un attachement, d'une foi envers la culture française, que nous aimerions voir partager d'une façon plus manifeste par les Français eux-mêmes. Très souvent en effet, dans les congrès internationaux, certains refusent de parler leur langue. J'ai présidé en 1954 à Paris, les réunions de la Commission internationale de rédaction du Code de nomenclature botanique. Si pendant les trois ou quatre jours de séance, réunissant près de deux cents personnes, je n'avais pas persisté à parler aussi bien français qu'anglais au cours de la discussion de chaque article, la part de cette langue se serait résumée à de très brèves interventions, quelques minutes seulement en tout.

Parmi les dangers qui menacent notre langue, il s'en trouve trois, particulièrement graves : la mauvaise traduction, les mauvais exemples de la « maison-mère », imputables à des Français et non à la France, enfin le purisme mal compris de certains des nôtres.

Un système de traduction déplorable sévit souvent dans les maisons d'affaires et les services publics. Les directeurs, peu initiés aux subtilités linguistiques, à partir de textes rédigés par des anglophones unilingues, exigent des traducteurs une version littérale en dépit des différences psychologiques des deux ethnies et de l'esprit de chaque langue. Il faudrait que des rédacteurs français utilisent seulement comme canevas le texte anglais ou rédigent de toutes pièces le communiqué français. Ce dernier, une fois établi, pourra même servir à améliorer le texte anglais. Un ancien règlement du service des tramways de Montréal, traduit de l'anglais, se lisait, — je cite de mémoire : « Il est interdit de fumer ou de monter dans les tramways avec cigarette, pipe ou cigare allumés ». Dire qu'on avait oublié le narguileh ! En français, langue plus synthétique que l'anglais, il nous aurait suffi de : « Il est interdit de fumer dans les tramways », et cette simple phrase aurait couvert toutes les opérations avec leurs modalités. Les textes anglais sont longs ; les contrats de notaires, dans cette langue, ont au moins deux fois la longueur des contrats français. Faudrait-il les imiter ? Tant que nous serons des traducteurs cherchant à débiter en français les pléonasmes anglais, nous ne contribuerons pas beaucoup à l'expansion de la culture française.

Un unilingue pourra difficilement rédiger un texte de publicité ou autre qui convienne également aux deux groupes linguistiques. Pour y arriver, ce texte doit être « pensé » d'abord dans les deux langues. (Il n'est évidemment pas question ici de la traduction d'œuvres, qui pose des conditions particulières). Pour en arriver à cela, il faut des rédacteurs-traducteurs, comme il en existe de très qualifiés, mais à qui on confie seulement de la traduction de routine.

Autre déficience de la traduction : des directeurs de maisons ou services anglo-saxons, convaincus que tous les Canadiens français parlent un charabia incompréhensible, choisissent plutôt des Européens non francophones, mais possédant suffisamment le français et l'anglais, sans toutefois en connaître assez les finesses pour s'acquitter adéquatement de leur rôle. Et l'on en arrive à ce genre de traduction invraisemblable que j'ai relevé sur l'emballage d'une

importante compagnie de pâtes alimentaires : « How to cook noodles », rendu par... « comment cuire nigauds ». Le vrai peut parfois ne pas paraître vraisemblable !

Enfin, des francophones, parfaitement bilingues, répandent parfois des erreurs grossières, parce que non initiés à certains points techniques. Pouvoir enseigner une langue ou la traduire, — toute profession a ses limites, — ne donne pas nécessairement la clé de tout ni ne dispense ipso-facto une connaissance parfaite des réalités cachées sous les mots. Maintes fois la collaboration de spécialistes s'avère nécessaire, et je connais d'excellents traducteurs qui ne s'en privent pas.

Autrement, quel gâchis ! A ce point de vue, le texte provisoire d'un « vocabulaire anglais-français de l'alimentation », rédigé par un organisme chargé de promouvoir le « bon » français, nous en convaincra. En 66 pages, une lecture sommaire m'a révélé 139 imprécisions importantes et 30 erreurs particulièrement flagrantes, indiquant que l'auteur n'a pas su éviter les écueils du dictionnaire. Ainsi, *arrow-root*, traduit par « fécule de rhizome » ; *french dressing*, par « vinaigrette », quand la recette anglo-saxonne est autre chose et d'ailleurs nullement française d'origine ; *puff*, par « feuilleté », quand il faut « pâte à choux » ; *crab apple*, par « pomme sauvage », bien que le canadien *pommette* soit exact ; *mince-meat pie*, par « tarte à l'émincé », alors que la recette comprenant un mélange de produits divers, mais pas de viande, est typiquement anglaise et et qu'il est illusoire de la décrire dans une expression française ; *strudel*, par « chausson aux pommes », quand le mets, originaire de l'Europe centrale, ne correspond pas au nôtre. D'ailleurs, s'il suffisait en français d'un terme générique, ce principe nous conduirait loin, car l'on pourrait nommer simplement « vin », les Pomerol, Liebfraumilch, Muscadet ou Banyuls. L'auteur condamne *cardamome*, qu'il prétend anglo-américain, quand il s'agit réellement du nom français de l'*Elettaria Cardamomum*, connu d'ailleurs depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Quant à *graines de paradis*, ou maniguette, Linné, après Bauhin, en a rappelé le souvenir dans *Amomum granum-paradisi*. Pourquoi traduire *spruce beer* par « bière d'épinette », — un terme

exact, — ou « sapinette » quand ce dernier, inconnu chez nous, n'a rien de commun avec la boisson canadienne ? Inutile de consulter les dictionnaires français, puisque la *bière d'épinette* ou *petite bière* est inconnue en Europe. Lorsque l'on traduit *sweet buttermilk* par « babeurre à la crème fraîche », quiconque connaît le *ba-beurre* n'y comprend plus rien parce que c'est le « petit lait », restant quand le gras transformé en beurre a été enlevé. Tout *sponge cake* n'est pas une « madeleine », ni le *coleslaw*, — recette américaine définie, d'origine hollandaise, — ne peut s'assimiler à une « salade de chou » quelconque. Le *saint-Pierre*, nommé aussi la *dorée*, vient de l'eau salée, et le *doré*, un tout autre poisson, de l'eau douce. On ne peut assimiler le *T-bone* sans équivalent français à « l'aloyau entier » ; coupe anglo-saxonne, particulièrement savoureuse, elle comporte d'un côté de l'os un fragment de filet et de l'autre un morceau de contrefilet. A ce propos, l'éditeur du vocabulaire note que « la coupe anglo-américaine [des viandes] est malheureusement illogique, car elle passe en travers de la bête et ne suit pas les séparations naturelles des muscles ». Malheureusement, l'art culinaire ne relève pas de la démonstration d'anatomie ; chaque pays a ses recettes et pratique ses coupes, sans avoir à faire intervenir Descartes, Spinoza ou Kant. On ne classera pas les Anglo-saxons, certes, parmi les cuisiniers les plus renommés, mais au moins ils comptent d'incomparables rôtisseurs de boeuf. Ne leur chicanons pas ce mérite. L'auteur du vocabulaire déclare en outre que *wortleberry* et *red bilberry* doivent se traduire par « airelle » qui est le [mot] le plus répandu en France ». Malheureusement, les faits sont tout autres. L'espèce européenne à fruits bleus (*Vaccinium Myrtillus*) se nomme en France surtout *myrtille*. Au Canada les espèces à baies de même couleur (divers *Vaccinium*, mais pas le *V. Myrtillus*), sont les *bluets* ou *bleuets*. Par contre, le *red bilberry*, inconnu des Français, sauf quelques botanistes et amateurs, est le *lingonne* (en Scandinavie, *lingon*), présent également dans le Québec. Faudra-t-il répéter encore et toujours, — je l'ai fait si souvent depuis quarante ans et par écrit, — *airelle*, un terme générique, correspond au latin *Vaccinium*, et groupe les myrtilles, bluets, atocas, lingonnes, etc., environ 260 espèces en tout.

Je donne peut-être l'impression de m'acharner contre des gens bien intentionnés. Hélas ! la tâche qu'on leur a confiée ne peut relever d'une personne seulement. Aurait-on demandé ou accepté la collaboration de spécialistes, que ces erreurs ne se seraient pas produites. Il ne suffit pas de mettre un point final à un travail pour que celui-ci s'avère valable !

De la France, nous avons immensément à apprendre pour parfaire notre français, mais il ne faut pas tout prendre, et Etienne donnera sûrement raison à ceux qui prétendent que « le doux parler de France », s'engouffre dans un maelstrom d'anglomanie. De plus en plus les néologismes viennent de l'anglais, comme si le français avait perdu sa sève créatrice. Fantaisie passagère, dit-on, — mais qui semble vouloir durer. — Si l'on ne fait pas immédiatement marche arrière, le mouvement deviendra irréversible, tellement l'anglais a d'emprise dans le monde aujourd'hui. Chez les hommes de science français, l'anglomanie fait tellement de ravages qu'on y trouve rarement d'appui linguistique. J'en prends à témoin Roger Heim et Alfred Sauvy qui rament contre ce courant. La plupart des bons manuels de science sont américains. En partie à cause de cela, notre culture dérive de ce côté et nos étudiants, de plus en plus, choisissent les pays anglo-saxons plutôt que la France pour y parfaire leurs études supérieures. A des congrès bénéficiant pourtant de la traduction simultanée, des Français insistent pour présenter en anglais leurs communications, afin, disent-ils, d'être compris. Lors d'un colloque réunissant en France des hommes de science de langues variées, un participant du pays présenta sa communication en anglais, mais dans une phonétique qui ne venait pas d'outre Manche. N'arrivant pas, bien que bilingue, à comprendre exactement, je dus, comme un collègue anglophone et des étrangers, recourir au français excellent de la traduction simultanée. Que de prodiges doivent accomplir ces interprètes, quand on ne leur remet pas d'avance le texte. L'anglomanie n'a pas la même importance en France qu'au Canada, — du moins on le prétend; — chez nous elle serait fatale à brève échéance.

Le purisme local peut devenir une cause de danger, quand le « correcteur de langage » tente de suivre de façon caméléonesque



l'usage de Paris, comme s'il suffisait qu'un mot soit de Panam pour être correct. Tant de rectifications urgentes s'imposent, qu'on ne devrait pas pourchasser les termes régionaux, fort acceptables, qu'on trouverait orthodoxes s'ils venaient des bords de la Seine et non du Saint-Laurent. Ainsi, *aubel* pour « aubier », excellent archaïsme, relevé par Godefroy, réduit à l'état de souvenir chez nous. *Aunages* et *avanaugh* ne sont pas synonymes: le premier, parfois même dépourvu d'aunes, correspond simplement à *hallier*. *Baking powder*, que j'ai dû utiliser dans les épiceries de Paris en me tortillant la langue pour prononcer « *bakin-podère* », se nomme *poudre à pâte* dans le Québec; le mot n'atteint pas la perfection, mais *poudre à levain* préconisé à la place, encore moins, la « levure chimique » n'ayant rien de commun avec le levain. *Bête-à-patate*, pour le doryphore, vaut bien *bête-à-bon-Dieu*, pour la coccinelle. Pourquoi un nom populaire serait-il à rejeter simplement parce qu'il est canadien? Pour *blaise* et *blaiser*, un auteur recommande « faire un blanchis à un arbre, marquer un arbre », quand nous utilisons déjà *plaque* et *plaquer* avec un sens bien particulier chez nous, « indiquer le tracé d'un sentier de portage », et que le blanchis a habituellement un autre rôle en France. *Blé d'Inde*, même si le terme scientifique est *maïs*, reste bien français. *Fruitages* a ses lettres de noblesse, puisque Rabelais le cite avec la même acception; malheureusement, comme tous les archaïsmes qui embellissent la langue, on le met lentement au rancart. Toujours trop tôt, les mots anciens s'éteindront tour à tour, qu'on le veuille ou non. Plus tard, pleines de nostalgie, des sociétés de folklore, y compris celle de l'Île-de-France, — que je m'honore d'avoir fréquentée, — tenteront de les ressusciter. Il faudrait, paraît-il, remplacer habituellement *funérailles* par « service, enterrement, obsèques. Seuls les personnages très importants auraient droit à des funérailles ». Distinction puisée d'ailleurs dans Littré. Mais au Canada, nous ne voyons pas la nécessité de cette différence sémantique entre les gens bien et la plèbe, à l'heure du grand départ. Existe-t-elle réellement en France aujourd'hui? Le dictionnaire Hatzfeld, Darmesteter et Thomas en doute sûrement, puisqu'il définit avec le même sens *obsèques* et *funérailles*! « Ne pas dire *jargeau*, mais *vesce* ». Hélas! il croît 130 espèces de vesces, pour un seul *jar-*

*geau* (Marie-Victorin, 1935). *Mouche-à-feu*, mot excellent, désigne couramment au Canada un insecte adulte, bien connu, autre que le *ver luisant* ou *luciole* de France, les deux toutefois étant apparentés. Que le mot *cuisinière* passe en France d'une rôtisserie à un petit appareil de cuisine à gaz, la sémantique le justifie; par contre lorsque le canadien *poêle à bois*, — désignant un objet anglo-américain, peu connu en France, — engendre *poêle à gaz* et *poêle de cuisine*, admis par d'excellents dictionnaires, la sémantique ne peut le condamner non plus. En effet de Trévoux à Littré, le *poêle* désignait un fourneau de fer ou de poterie en usage dans le nord de l'Europe pour le chauffage des pièces. Ils oubliaient les *poêles* français des Forges du Saint-Maurice. Contrairement au *kakelugn* suédois, le *poêle* nord-américain servait à la fois au chauffage et à la cuisine. *Bois de chevreuil*, même très répandu au Canada, ne doit pas nécessairement supplanter *panache*, un archaïsme qui a subsisté en France dans une expression rare, au sens figuré. Pour désigner justement l'*Equisetum arvense*, la *prêle des champs* des botanistes, il n'est pas nécessaire de bannir *queue-de-renard*, un terme de France toujours vivace depuis le moyen-âge. Peu de mots de notre langue ont de si vieux états de service. Ces nombreux exemples, puisés dans un ouvrage d'autre part fort intéressant et utile, soulignent le péril du purisme mal orienté, de la correction du langage pratiquée trop sommairement.

Je sais malheureusement trop que des coeurs sensibles prêteront à mes propos un ton agressif, frondeur, persifleur. Ils se tromperaient singulièrement. Une mise au point sur un ton normal paraîtra toujours excessive à ceux que le bât blesse. « *Medice, cura te ipsum* », me criera-t-on aussi ! Car j'ai sûrement des lacunes que je dénonce ailleurs. L'anglicisme est tellement insidieux chez nous, que la syntaxe en souffre et que nous nous alignons parfois sur la sémantique anglaise. Que faire, sinon corriger sans cesse !

Nous avons besoin de la France, mais dans la guerre à l'anglo-manie, dans la lutte pour la revalorisation de la langue, la France aussi a besoin de nous, les « petits » de la francophonie. Et devant le danger, il faudrait l'Union sacrée, mais pas à sens unique.

Je me souviens de l'étonnement indicible de métropolitains devant les réticences fort justifiées d'un francophone étranger à

l'endroit d'expressions employées par des Français. Ceux-ci, sans doute ne se privaient pas de jugements sommaires et déplaisants sur le parler canadien! Mais qu'un non-français ose lever le sourcil sur un seul mot d'un unique Français, — par définition propriétaire de la langue et juge souverain en la matière, — provoquait un étonnement indescriptible, un sourire de mage éberlué, une suffisance de petit maître. Il se rendait coupable du crime de lèse-majesté, de sottise outrecuidance. Quel toupet! Quelle inconscience chez ce métèque!

Cette attitude doit changer. Il faut déposer toute morgue, toute susceptibilité d'écorché qui dénote un complexe d'infériorité, renoncer à l'esprit colonialiste, qui subsiste sur le plan linguistique, pallier à l'absence de sens critique. « On a souvent besoin d'un plus petit que soi ». Les pays francophones, — Belgique, Suisse, anciennes colonies françaises, Canada peut-être, — peuvent tous apporter du sang nouveau, des forces vives, de la souplesse, un courant de vitalité, qu'on cherche malheureusement à brimer, alors qu'on devrait l'accueillir avec réalisme, sans tomber dans les flatteries intéressées, le sentimentalisme stérile, les compliments de fin d'année.

Présentons un front uni devant l'anglomanie, puisque c'est la principale pierre d'achoppement de la langue française aujourd'hui, et qui nous fera glisser imperceptiblement vers l'idiome du voisin! Sans doute, de telles forces ont conduit le latin au français, mais la similitude s'arrête là. Les forces d'évolution n'agissent plus au même rythme aujourd'hui et rien n'indique, au contraire, que l'anglais deviendra rapidement une langue morte, comme jadis le latin et peut-être, dans un avenir que nous voudrions tant reculer, — le français.

« Sa majesté la Langue française », a aussi ses exigences, son éthique; et pour la défendre, il faudra se résoudre « à chasser les marchands du Temple ». Certaines croisades, hélas! laissent entendre un peu les écus sonnants, le commerce des dictionnaires, qui repose plus efficacement sur un monopole.

Certains dictionnaires, fort valables dans l'édition princeps, relèvent maintenant d'entreprises commerciales qui débitent une

science encyclopédique, parfois sujette à caution, comme certains étalages de poires un peu trop blettes. Des interventions fort éloquentes devant les tribunaux ont montré qu'on s'en remettait beaucoup, pour la rédaction des textes, à des bacheliers sans travail. On poursuit fort volontiers pour diffamation ceux portant atteinte à la réputation des autres, mais aucun organisme n'entreprend de procédures contre ceux qui anémient la langue française, et précisément dans les ouvrages qui ont pour mission de la défendre. Un jour, la direction d'une encyclopédie me confia la rédaction de nombreux articles de botanique économique et d'ethnologie, notamment sur les plantes ayant joué un rôle prépondérant dans la civilisation. Sujets de ma spécialité, ils faisaient partie d'un enseignement que j'ai dispensé pendant des années chez nous et à l'étranger. Connaissant en outre les ouvrages classiques dans ce domaine, je pouvais baser mes descriptions et commentaires sur ma connaissance des plantes dans la nature et les sources premières, sans recourir évidemment aux dictionnaires qui se répètent l'un l'autre. Une fois mon travail terminé, par pure curiosité, j'ai lu le texte correspondant dans un important dictionnaire français à portée de la main. Or dans la plupart des cas, y compris les mots *blé*, *riz* et *maïs*, cet ouvrage si consulté renfermait des imprécisions regrettables et des erreurs d'envergure.

Ce que doit être le français universel, à mon avis, je l'ai défini dans l'introduction. Il va de soi cependant que l'ouvrage préconisé ne doit pas être un dictionnaire correctif, bourré d'ukases, mais plutôt un glossaire des mots valables, en usage dans les différents secteurs de la francophonie, laissant aux usagers le choix.

La sélection des mots ne peut être laissée non plus au caprice de quelques personnes, uniquement parce qu'elles occupent une fonction. Le rôle d'un office de linguistique, répondant à son objet, se limite à colliger, coordonner les décisions des spécialistes consultés, possédant en plus d'une formation linguistique suffisante, une connaissance profonde de la sphère dont relèvent les mots. Point essentiel, quand il s'agit de faune, flore, écologie, climatologie, ethnologie. Il faudra cesser aussi de traquer les régionalismes, simplement parce qu'ils ont eu « tort de naître outre frontière ».

La langue a bien admis *pétanque, maquis, bouillabaisse*, nullement typiques de la culture de l'Île-de-France. Des mots étrangers peuvent avoir au moins la même importance.

Parlons bien, mais disons quelque chose, quelque chose de précis. Exiger la suppression de mots du terroir canadien, pour l'unique raison qu'ils ne sont pas encore entrés dans le parler de Paris ou qu'ils sont de la langue de ses parents, serait vouloir contraindre le français à l'immobilité, donc à la stagnation, hors des limites territoriales restreintes. Et *l'anglais deviendrait la langue universelle*. On nous demande constamment, à nous Canadiens, de remplacer des mots valables, excellents, par d'affreux anglicismes ou des termes venant de l'argot. Faudrait-il que la correction soit toujours à sens unique, même quand l'erreur est ailleurs? Si l'on veut sauver la langue de la francophonie, en danger actuellement, peut-être serait-il souhaitable que la France aussi élimine des emprunts qui feront de la langue de Molière un sabir inimaginable. Sans action prompte, la tentation viendra de nous détacher, pendant qu'il en est encore temps, du rameau principal et de vivre notre langue propre, comme ont fait les États-Uniens. Qu'on n'aie crainte. Conformément à la devise du Québec, nous saurions garder quand même le souvenir de la tradition française, car nos ancêtres, aussi, ont construit les cathédrales et contribué à la grandeur de la France.

Véhicule de la pensée, la langue suit les cheminements de la vie en perpétuelle évolution. Quand le parler gaulois commença à se charger de mots romains, il ne faisait que refléter la démission du vaincu devant la supériorité du conquérant. Nous assistons, semble-t-il, à un phénomène analogue en France, où le rythme de l'anglicisation s'accélère de façon inquiétante. Depuis cinquante ans, plus de vocables anglo-américains y sont entrés en franchise que pendant les trois siècles antérieurs. Si cette invasion continue à la même allure, ne nous étonnons pas de voir le français submergé dans un avenir prochain.

La langue et la pensée sont en constante interaction et si l'une se détériore, c'est au détriment de l'autre. Il faut endiguer les ravages de l'infiltration étrangère. Sans tarder, concertons nos

efforts sur l'anglomanie omniprésente dans les pays francophones, au lieu de nous acharner contre l'archaïsme et le particularisme régional qui sont plutôt des sources d'enrichissement.

Le langage, en effet, ne doit pas servir de carcan rigide, destiné à tenir des vassaux sous le joug; ce n'est pas une sémantique à visées impérialistes, une dictature métropolitaine de « coloniaux », encore moins une pièce monolithique immuable. Agent de la pensée, il tirera parti des ressources variées propres aux ethnies francophones, ayant chacune leur histoire, leur philosophie de la vie. Comment le français deviendra-t-il universel s'il se cantonne dans sa tour d'ivoire et ne tient aucun compte de ce qui se passe ailleurs?

Cette démarche suppose une collaboration vraiment sincère de la France et de ses partenaires, — une collaboration dans les deux sens. — Alors le spectre du « français, langue morte », s'éloignera pour de bon et la francophonie témoignera d'une France en expansion, non sur le plan politique, mais culturel et plus durable. Les Etats passent, mais la Culture demeure le patrimoine de l'humanité.

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Rousseau". The signature is written in a cursive, flowing style. The first name "Jacques" is written in a larger, more prominent script, while "Rousseau" is written in a slightly smaller, more compact script. A horizontal line is drawn under the entire signature.

## N O T E S

1. Un intéressant périodique de vulgarisation linguistique, *Vie et langage*, a publié en 1968 (No 190, pp. 10-18, 1968) un article, intitulé « Contribution au Glossaire du Français universel », et qui m'est attribué. Cette collaboration inattendue me vaut un grand honneur, mais je n'ai jamais écrit ce texte. L'éditeur l'a fait précéder du chapeau : « Lors de la deuxième biennale de la langue française qui s'est déroulée à Québec, nous avons reçu d'un professeur de botanique à Montréal, M. Rousseau, une liste de mots « canadiens » assortis d'intéressants commentaires ». Or sans compter deux autres erreurs capitales dans cette courte phrase, je n'ai jamais expédié de texte à l'éditeur. D'ailleurs, je n'étais pas invité à la Biennale qui se tenait en quelque sorte en vase clos. Auparavant, je n'avais jamais communiqué à ce périodique ce document, ni fourni aucun autre article d'ailleurs, si ce n'est une étude sollicitée il y a quelques années, portant sur les mots amérindiens entrés dans la langue française et le parler canadien, travail accepté d'emblée pour publication, mais qui n'a jamais paru, parce que, suivant la lettre de l'éditeur, le sujet était tabou pour des gens bien pensants, représentant notre pays en France. L'article n'a pas paru non plus dans un numéro subséquent, comme me l'offrait l'éditeur, bien que le texte lui fut transmis, mais on publia plutôt quelques mois plus tard un article d'un autre auteur, sur le même sujet, et présentant certaines affinités. Néanmoins mon article parut sous le titre de « Les Américanismes du parler français au Canada », dans *Les Cahiers des Dix*, de Montréal, (21 : 89-104. 1956). Ma collaboration de 1968 à *Vie et Langage*, d'autant plus spontanée qu'elle m'était inconnue, reposait sur une lettre à un universitaire et homme d'état éminent, l'initiateur du Haut Comité [ du Premier ministre de France ] pour la défense et l'expansion de la langue française, en réponse à une demande de renseignements. Document de travail non rédigé pour publication (c'était écrit en toutes lettres), il gagna les dossiers du secrétariat et de là passa, je ne sais comment, à l'officine de la revue. Non seulement le texte y paraissait sans autorisation, mais il sortit des mains de l'éditeur transfiguré, dans une tenue élégante, mais transformé, ne tenant pas compte de mes vues, émondé de paragraphes particulièrement importants pour le Canada français et au surplus l'un des mots proposés avait subi une métamorphose pour l'apparenter davantage à l'anglais bien que les anglais aient tiré leur propre mot du canadien. Tout qui ne correspondait pas aux vues de l'éditeur, avait été l'objet d'une émasculatation. N'ayant jamais reçu d'exemplaire de ce numéro de la revue, je ne l'ai appris que plus tard. Comme je dois renoncer à la paternité de cet article en reprenant mon dû, le seul moyen consiste à rédiger, au moyen des éléments de cette lettre, l'article même que j'aurais écrit si on m'avait sollicité.

De quel droit m'occupé-je de cette question linguistique, moi qui, professionnellement, appartiens à d'autres cadres. Tout simplement parce que depuis 1920, même si j'ai choisi une autre option, j'étudie la linguistique et poursuis des recherches de linguistique, ayant même publié plusieurs fois sur le sujet. Il se trouve aussi qu'on ne peut guère s'occuper de certains secteurs de la langue française quelle que soit la compétence littéraire, si l'on ne connaît pas d'abord le champ du savoir auquel appartiennent ces mots. Dans le domaine des sciences de la nature, de l'ethnoscience, de l'ethnographie canadienne-française, certains croiront que je puis avoir voix au chapitre.

## 2. Les travaux cités sont les suivants :

- ALLOUEZ, Claude (1669-70). Relation de 1669-70. *The Jesuits Relations*. . . . Ed. Thwaites, vol. 54. [p. 224, «traiteurs de robbes de castor»].
- ARCHIVES DU QUEBEC (1967. Rapport des archives du Québec, vol. 45, 1967 (Québec, 1968). [p. 211, *tinette*].
- BERLOIN, A. (1908). [Chanoine A. Nantel]. La parole humaine. Etude de philologie nouvelle d'après une langue d'Amérique. Paris (Champion) et Montréal (Beauchemin), 211 pp., 1908.
- BOUCHER, Pierre (1664). Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada. Paris, 168 pp., 1664.  
Ed. de Boucherville, 415 pp., 1964. Renferme, outre une édition photolitho de l'original, diverses études dont: ROUSSEAU, Jacques. Pierre Boucher, naturaliste et géographe. pp. 262-400.
- CARHEIL, Etienne de (1702). Lettre au gouverneur de Callières. Ed. Thwaites, vol. 65. [p. 200, «les missionnaires étaient écoutez des traiteurs»].
- CHAMPLAIN, Samuel (1603). Des sauvages. Ed. Champlain Society, Toronto, 1922. [vol. I, p. 104, *canot*; p. 119, *ornac*, *raquette*].
- CHAMPLAIN, Samuel de (1613). Les voyages du sieur de Champlain. Ed. Champlain Society, Toronto 1922. [vol. I, p. 338, *canau*; vol. II, p. 14, *canot*].
- CUOQ, Jean A. (1886). Lexique de la langue algonquine, Montréal 1886. [*maskinongé* dérivant des mots algonquin *mash* (gros) et *kinonge* (poisson)].
- DELAVAUD, Collin (1946). Voir *Montgomery*.
- DENYS, Nicolas (1672). Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale, Paris, 1672. Ed. Champlain Society, Toronto, 1908. [pp. 479, 591, *canot*].
- DE QUEN, Jean (1655-1656). Relation de ce qui s'est passé. . . es années 1655 & 1656. Ed. Thwaites, vol. 42. [p. 70-72, *poisson doré*, *achigan*, *barbue*].
- DICTIONNAIRE DE TREVoux (1743). Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé «Dictionnaire de Trévoux». Paris, 6 volumes, 1743. Supplément, un vol., 1752.
- DIEREVILLE, sieur de (1708). Relation du Port Royal en Acadie. Rouen 1708. Ed. Champlain Society, Toronto 1933. [p. 281, *carcajouz*, *loup-marin*, *rats musquez*].
- DUHAMEL DU MONCEAU, Henri-Louis (1755). Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre. . . 2 vol., LXII + 368 et 387 pp., Paris, 1755. Réimpression sans changement, 1785.



- GLOSSAIRE DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930). Québec, 709 pp., 1930.
- GODEFROY, Frédéric (1880-1895). Dictionnaire de l'ancienne langue française. 8 vol., 1880-1895 + 2 vol. de complément, 1898 et 1902.
- HANDBOOK OF AMERICAN INDIANS NORTH OF MEXICO, 2 vol. Edités par F. W. Hodge, Bureau of American Ethnology, Washington, 1906.
- HATZFELD, Adolphe, Arsène DARMESTETER et Antoine THOMAS (1924). Dictionnaire général de la langue française. Paris, 1924.
- KALM, Pehr (1749). Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. Traduction du journal inédit et commentaires par Jacques Rousseau et Guy Béthune. Sous presse.
- LACOMBE, Albert (1874). Dictionnaire de la langue des Cris. 2 vol., XX + 711 + III + 90 pp., Montréal, Librairie Beauchemin, 1874.
- LACOURCIERE, Luc. Drave, draver, draveur, étude linguistique, folklorique et littéraire. *Forêt et Conservation*, Mai-juin 1950. pp. 710-713.
- LECLERCQ, Chrestien (1691). Nouvelle relation de la Gaspésie. . . Paris 1691. Ed. Champlain Society, Toronto, 1910.
- LEGOARANT, B. (1858). Nouveau dictionnaire critique de la langue française. 667 pp., Paris et Strasbourg, 1858.
- LEJEUNE, Paul (1634). Relation de 1634. Ed. Thwaites, vol. 7. [pp. 144, 184, *cabanez et decabanez*].
- LEJEUNE, Paul (1636). Relation de 1636. Ed. Thwaites, vol. 9 et 10. [vol. 9, p. 166, *poisson doré*; vol. 10, p. 320, *aviron*].
- LEJEUNE, Paul (1639). Relation de 1639. Ed. Thwaites, vol. 16. [p. 190, *bluet*].
- LEJEUNE, Paul (1640). Relation de 1640. Ed. Thwaites, vol. 18. [p. 192, *caieur*].
- IEMOINE, Georges (1901). Dictionnaire français-montagnais. Grammaire montagnaise. 281 + 63 pp. Boston (W. B. Cabot and P. Cabot), 1901.
- LEMOINE, Georges (1911). Dictionnaire français-algonquin. Environ 500 pp. [la moitié non paginées]. Québec (L'Action Sociale Ltée), 1911.
- LESCARBOT, Marc (1609 et 1617). Histoire de la Nouvelle-France. Paris, première édition, 1609; deuxième, 1617. Ed. Champlain Society, 3 vol., 1907, 1911 et 1914. [vol. II, p. 458; *bièvre* [castor], *oyes sauvages blanches, tourtre*; vol. III, p. 373, *mekesin* [mocassin]; p. 407, *castor, raquettes, canot*; p. 423, *caribou*; p. 424, *chat sauvage*. Les éditions de 1609 et 1612, que je n'ai pu consulter récemment, renferment peut-être déjà les mots attribués à celle de 1617.
- LITTRE, Emile (1878). Dictionnaire de la langue française. 4 vol. Paris, 1878, et un supplément, Paris, 1881.
- MACKENZIE, Alexander (1801). Voyages from Montreal, on the river St. Lawrence, through the continent of North America, to the frozen and Pacific oceans: in the years 1789 and 1793. . . London, 1801.
- MARIE-VICTORIN, Frère. (1935). Flore laurentienne, Montréal (Imprimerie de LaSalle) Montréal, 1935.
- MOISY, Henri (1887). Dictionnaire du patois normand, 716 pp., Caen (Henri Delesques) 1887.
- MONTGOMERY, Rutherford (ed. 1946). Carcajou. Traduit de l'anglais par Collin Delavaud, 199 pp., Paris (J. Susse), 1946.
- MONTPETIT, A. N. (1897). Les poissons d'eau douce du Canada. 552 pp., Montréal (C. O. Beauchemin & fils), 1897.

- RELATIONS DES JESUITES, Ed. Thwaites. Voir *Allouez, Carheil, DeQuen, LeJeune, Richardie et Pottier*. [Il ne m'a pas paru utile de relever ici les 210 références de *canot*, qui impliquent un très grand nombre de relations].
- RELATION PAR LETTRES DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE (années 1709 de 1710). Editée par de Rochemonteix, Paris (Letouzey et Ané, 1904). [L'auteur, anonyme, serait l'intendant Raudot]. [p. 7, *portages*; p. 10, *raquettes, carioles*; p. 11, *aviron, nager*; p. 14 *brulot, maringouin*; p. 19, *suisse*; p. 28, *marsouin blanc*. Pour le mot *canot*, pp. 6, 11, 66, 76, 84, 85, 87, 100, 181, 201, 206, 211, etc.].
- RICHARDIE, Armand de, et Pierre POTTIER (1747). Livre de compte de la mission des Hurons de Détroit, 1740-56. Thwaites, vol. 69. [p. 270 (1747), *aviron*].
- ROUSSEAU, Jacques (1937). La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier. *Annales de l'ACFAS*, 31 : 151-236. 1937. Aussi *Contrib. Lab. Bot., Univ. Montréal*, No 28, 86 pp., 1937.
- ROUSSEAU, Jacques (1955). L'origine et l'évolution du mot « Esquimau ». *Cahiers des Dix*, 20 : 179-198. 1955.
- ROUSSEAU, Jacques (1956). Les américanismes du parler canadien-français. *Cahiers des Dix*, 21 : 89-103. 1956.
- ROUSSEAU, Jacques (1961). La zonation latitudinale dans la péninsule Québec-Labrador. Ecole pratique des Hautes Etudes (Sorbonne). Centre d'Etudes arctiques et antarctiques. 64 pp., 1961. [p. 37, *verglas, gelée blanche, gelée noire*].
- ROUSSEAU, Jacques, in Pierre Boucher (1964). Voir *Boucher, Pierre*, ed. de 1964.
- SAGARD, Gabriel (1632). Le grand voyage au pays des Hurons, Paris, 1632. Ed. Champlain Society, Toronto, 1939. [pp. 302-303, *canot*].
- THWAITES, Reuben Gold. The Jesuits relations and allied documents, 73 vol., Cleveland, U.S.A., 1896-1901. Voir *Allouez, Carheil, DeQuen, LeJeune, Richardie et Pottier*.